

JANVIER 2015

CHARTRES Votre Ville

chartres.fr



Bonne année 2015 !

N° 141

CONCOURS PHOTO

Fais ton selfie !

« CHARTRES VOTRE VILLE »

Vous êtes nombreux à vous prêter au jeu du « selfie » sur les réseaux sociaux... Aujourd'hui faites-le dans les pages de votre magazine. Notre rédaction vous propose de vous mettre en scène accompagné de votre magazine « Votre Ville », dans les lieux les plus insolites de Chartres ou du reste du globe...

Postez les sans plus attendre sur la page de la Ville de Chartres
www.facebook.com/chartres.fr jusqu'au 20 janvier 2015.

Les propositions les plus créatives seront publiées dans le magazine de février.

TOUS À VOS TÉLÉPHONES !



Devenez Fan sur Facebook



« Bouillon de culture »

Le dernier Conseil municipal a validé le budget de la Ville pour 2015.

Pour la quatorzième année consécutive, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière vont baisser. Dans le même temps, nous allons continuer à investir, et ce malgré la baisse des dotations aux collectivités territoriales annoncée par l'État. Une nouvelle occasion de réaffirmer notre modèle de gestion en « *bon père de famille* ». Ainsi, les travaux et aménagements se poursuivent dans de nombreux quartiers de la ville. Ceux du futur Pôle administratif suivent leur cours alors que la rue de la Clouterie, à peine terminée, laissera place au chantier de la rue de la Pie dès la deuxième semaine de janvier. Le secteur piétonnier fait progressivement peau neuve et attire toujours plus les foules.

Les festivités de fin d'année en sont la preuve : les nouvelles animations de Noël ont été un franc succès, les rues commerçantes n'ont pas désempli et chacun, malgré un temps parfois maussade, a pris le temps de s'arrêter dans l'un des chalets de l'Union des Commerçants Chartrains pour une dégustation ou une démonstration d'artisanat.

Chartres abrite des talents dans des domaines très divers et nous allons continuer à leur donner les moyens de s'exprimer. En 2016, ce sera notamment le cas pour les compagnies de théâtre et les groupes de musique qui foisonnent ici. Les « *boulevards de la culture* » s'allongent pour gagner le boulevard de la Courtille et l'avenue Jehan de Beauce : ils accueilleront deux nouveaux espaces culturels, le « *ON* », consacré à la musique et le « *OFF* », dédié au théâtre. Deux nouveaux outils à destination des artistes mais aussi du public chartrain, toujours plus nombreux à fréquenter ces endroits qui font de Chartres une ville où la culture s'exprime sous toutes ses formes.

Une occasion pour moi et mon équipe d'adresser un grand merci et mes vœux les plus sincères à tous les acteurs culturels, associatifs et économiques de notre commune, ainsi qu'à toutes les Chartraines et tous les Chartrains.

Bonne santé à tous et heureuse année 2015 !

Jean-Pierre GORGES
Député-Maire de Chartres

CHARTRES Votre Ville

VOTRE VILLE
LE MAGAZINE DE CHARTRES
NUMÉRO 141
JANVIER 2015
HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
TEL. : 02 37 23 40 00
votreville@ville-chartres.fr
www.chartres.fr

REDACTION
JEAN-GUY MURIEL
JACQUELINE BRENNER
STÉPHANE LEFEBVRE
FRANCK LECHEN
PHOTOGRAPHIES
MATHILDE GORGES
SÉBASTIEN JANVIER
STÉPHANE LEFEBVRE
JACQUELINE BRENNER
ARNAUD LOMBARD

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JEAN-PIERRE GORGES

MAQUETTE, MISE EN PAGE
PAO MAIRIE DE CHARTRES

CO-DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
ELISABETH FROMONT

IMPRESSION
IMPRIMERIE FABREGUE

DIRECTEUR
DE COMMUNICATION
STÉPHANE LEFEBVRE

TIRAGE
30 000 EXEMPLAIRES

REDACTRICE EN CHEF
MATHILDE GORGES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal :
à parution
N° ISSN : 1257-5194

10

Actu

- Premier anniversaire pour la MPT des Petits-Clos

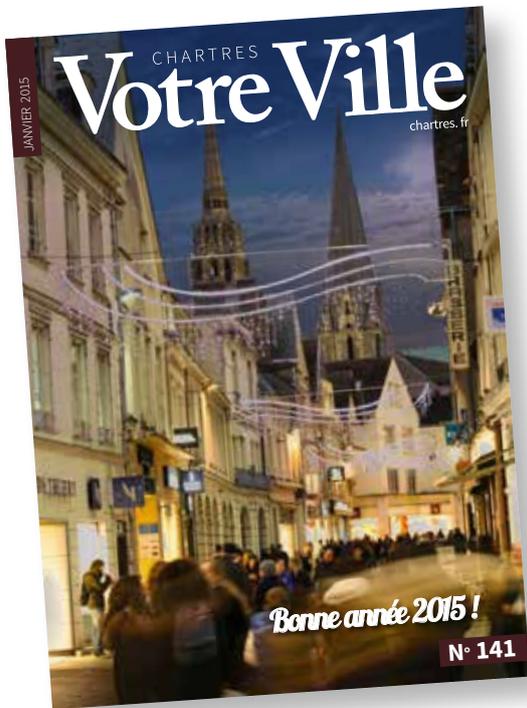


30

Urbanisme

- Du «ON» au «OFF», les boulevards de la culture s'étoffent





En couverture

Pendant les fêtes, les chartrains étaient au rendez-vous dans les rues commerçantes au cœur de ville.

Photo : Arnaud Lombard

Où trouver Votre Ville ?

- Votre Ville est distribué chaque mois dans les boîtes aux lettres des Chartrains. On le trouve également dans tous les lieux publics de la ville.
- Votre Ville est consultable sur le site internet de la ville : www.chartres.fr



Logos Imprim'vert et PEFC : ces deux logos certifient que la société qui imprime le magazine Votre Ville respecte les normes environnementales, (gestion des déchets dangereux, sécurisation du stockage des liquides dangereux, non-utilisation de produits toxiques et gestion durable des forêts).

28

Social

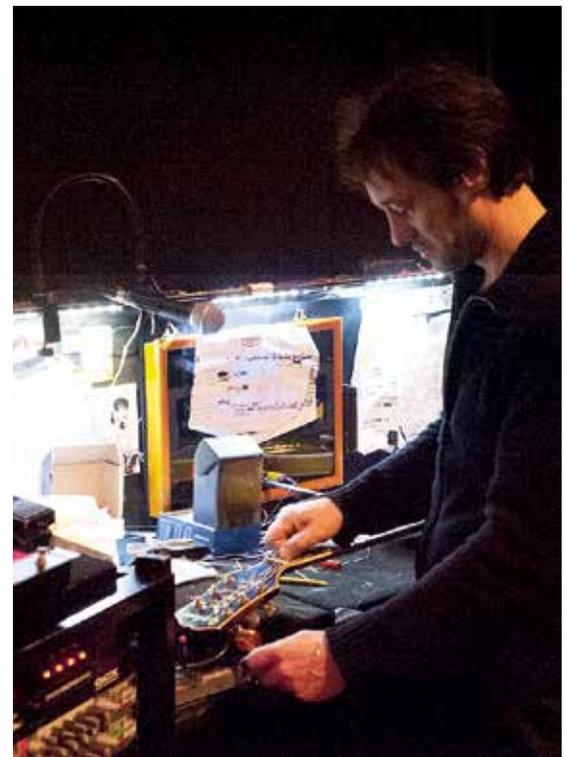
- L'accessibilité des bâtiments publics de la ville



46

Portrait

- Sylvain Coppin, rouage clé de «La Machine»





Retour en images
les animations
de Noël





Budget 2015 : baisse des taux des impôts locaux, investissements maintenus

La bonne gestion par les chiffres

Le dernier Conseil Municipal de l'année 2014 a voté le budget 2015 : baisse des taux des impôts locaux, investissements, réduction des charges de fonctionnement... Explications.

Les Chartrains, comme tous les habitants des autres communes de France, pouvaient s'inquiéter légitimement, depuis l'annonce de la réduction engagée des dotations financières de l'Etat aux collectivités locales et territoriales. Moins 1,2 million d'euros, excusez du peu !

Les impôts allaient-ils augmenter pour compenser cette baisse des recettes ?

Les investissements publics seraient-ils sacrifiés ?

Faudrait-il alourdir la dette pour équilibrer les comptes ?

La quadrature du cercle pour les élus chartrains comme les autres...

« Avec le Maire, nous avons décidé qu'il n'était pas question de renoncer aux engagements pris devant les Chartrains en mars dernier », indique Franck Masselus, adjoint aux finances. « D'autant que la baisse promise et respectée des taux des impôts locaux depuis 2001 vient cer-

tifier dans la durée notre image de gestionnaires avisés ».

- Les taux des impôts locaux des Chartrains continueront donc de baisser en 2015, pour la quatorzième année consécutive.

- Plus de 30 Millions d'euros d'investissements dans un budget de 109 Millions d'euros ! Et ce montant considérable n'intègre évidemment pas les investissements de l'Agglomération, de Chartres Habitat et des Sociétés d'Economie Mixte et d'Aménagement, qui conduisent pratiquement tous les grands chantiers.

« Evidemment, les Chartrains peuvent se demander : comment font-ils ? C'est simple et difficile en même temps. Il faut continuer à baisser nos charges de fonctionnement, ne pas renouveler tout ou partie des emplois des agents publics qui partent à la retraite ou qui mutent pour toute autre raison. Et il faut arriver à le faire en améliorant le

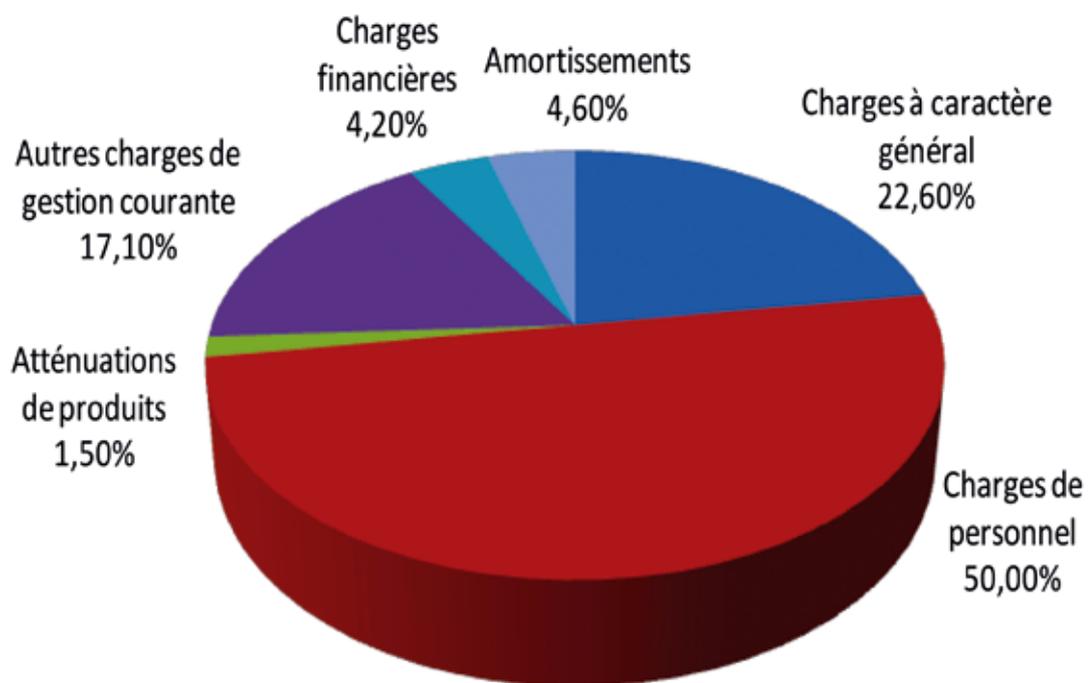
service rendu aux Chartrains : c'est tout le sens de la nouvelle cité administrative, qui va se construire place des Halles. Des espaces de travail et d'accueil plus grands qu'avant, dans un bâtiment beaucoup moins consommateur d'énergies, des personnels rassemblés et donc plus efficaces, etc. »

Le Conseil a également entendu les comparaisons établies par l'Association des Villes de France sur les comptes de 160 d'entre elles : l'an dernier, Chartres est arrivée quatrième parmi les villes qui investissent le plus par habitant. Elle figure parmi la dizaine seulement qui ont baissé le taux de leurs impôts en 2013. Et elle reste dans le groupe de tête pour ce qui est de l'autofinancement brut, c'est-à-dire la qualité de la gestion. Une observation sur un an, renforcée encore par le fait que cette politique est conduite à Chartres dans la continuité depuis treize ans.

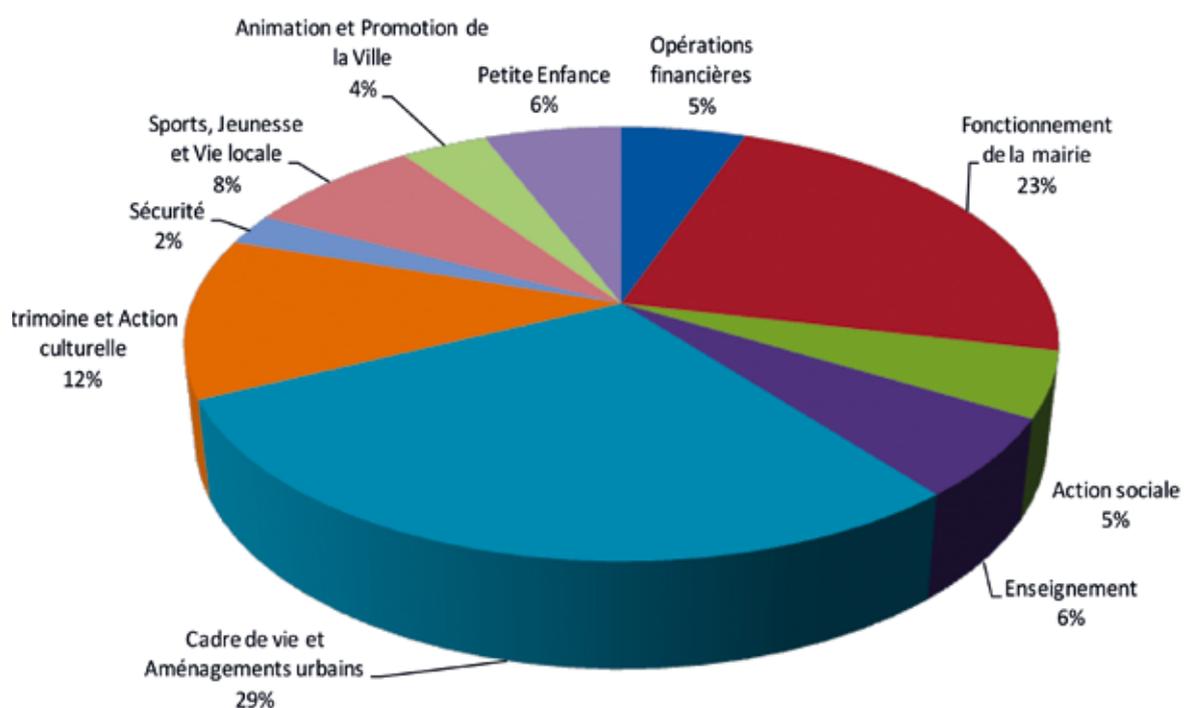
Budget

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	62 905 527,00	35 593 355,00	98 498 882,00
Budget Tourisme et Loisirs	40 390,00	875,00	41 265,00
Budget Parcs de stationnement souterrains	259 800,00	50 700,00	310 500,00
Budget Activités soumises à TVA	302 860,00	554 000,00	856 860,00
Budget Restauration	928 500,00	5 000,00	933 500,00
Budget Archéologie	2 713 191,00	675 910,00	3 389 101,00
Budget Petite enfance	4 952 200,00	43 000,00	4 995 200,00
Budget Pompes Funèbres	30 000,00	-	30 000,00
Total budgets annexes hors aménagements	9 226 941,00	1 329 485,00	10 556 426,00
TOTAL BUDGETS CONSOLIDES (hors aménagements)	72 132 468,00	36 922 840,00	109 055 308,00
Budget Aménagements	17 044 653,00	11 304 513,00	28 349 166,00

Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Equipements MPT des Petits-Clos : une première bonne année !

Il y a tout juste un an, la Maison Pour Tous des Petits Clos voyait le jour, et avec elle un nouveau lieu de vie en plein cœur de Beaulieu. Un équipement majeur pour le quartier en plein devenir.

Pour l'équipe de Khaled Nahdi, l'ouverture de la Maison Pour Tous a marqué un tournant dans la vie du quartier. Conscients que la naissance de la nouvelle structure allait bouleverser les habitudes des habitants, c'est avec appréhension que le responsable des lieux et son équipe d'animation ont attendu le jour J. Mais le jour de l'ouverture, à leur grande surprise, ce sont des dizaines de personnes qui ont franchi les portes de ce nouvel espace entièrement dédié aux activités et animations de leur quartier.

C'est la modernité de la structure et son implantation dans le nouveau Parc des Petits Clos qui a retenu l'attention des premiers visiteurs. « *L'environnement est un vrai plus pour la nouvelle Maison pour Tous. Le parc, doté d'équipements et jeux sportifs tels que le squash, les terrains multisports et le skate park, permet de déployer les activités au-delà des murs de la MPT* », précise Khaled Nahdi.

Aujourd'hui, les habitants et en particulier les jeunes se sont bien approprié la structure. « *Lors des vacances scolaires, nous accueillons en moyenne une vingtaine de jeunes le matin et une trentaine l'après-midi ! Pendant ces périodes très denses, nous doublons nos effectifs pour passer de trois à six animateurs. Nous*

ASSOCIATIONS	ACTIVITÉS	JOURS / HORAIRES
THE BRANWEN SET	Danse IRLANDAISE	Mercredis de 18 h à 20 h
CHARTRES COUNTRY	Danse COUNTRY	Mardis de 18 h30 à 22 h 30
KINTOUARI	Rencontre de femmes d'origines congolaises	3 ^e samedi de chaque mois de 15 h à 19 h
CAC (Communauté Africaine du Pays Chartrain)	Activités sociales et culturelles	2 ^e dimanche de chaque mois de 14 h à 18 h
ABADA CAPOEIRA CHARTRES	Danse CAPOEIRA	Lundi et jeudis de 18 h à 22 h30
CHARTRES HORIZON	GYM TONIQUE	Mercredis de 20 h à 22 h 30
	Danse ZUMBA	Mercredis de 14 h à 18 h Vendredis de 18 h 30 à 20 h
	Danse COUNTRY	Mardi de 14 h 30 à 17 h
HANDIGARDE 28	Accueil d'enfants handicapés	Jeudis de 09 h 30 à 12 h Un samedi par mois de 14 h à 16 h
PEP 28	Aides aux devoirs	Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 h à 19 h
Retraités Franco-Maghrébins	Rencontres entre personnes retraités	Du mardi au samedi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h

avons aussi réussi à attirer un nouveau public : des jeunes filles qui participent pour la première fois aux activités de l'Accueil de Loisirs. »

Au sein de la MPT, la vie associative s'est aussi considérablement développée. Deux types d'associations utilisent les locaux de la MPT : celles qui organisent des manifestations

ponctuelles (Assemblées Générales, réunions, fêtes de quartiers) et les associations résidentes, qui proposent des activités ou ateliers permanents, à raison d'une ou plusieurs fois par semaines.

Dans les deux cas des partenaires privilégiés pour la Maison Pour Tous.

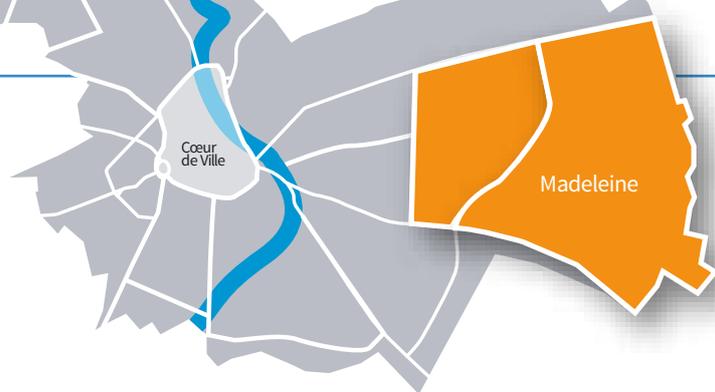




De gauche à droite : Marvin, Kévin, William, Mathilde, Arfang et Khaled, l'équipe des Petits-Clos.

Visite de quartier du 10 décembre

La madeleine explorée...



Malgré un temps hivernal et humide, les habitants de la Madeleine étaient au rendez-vous. Accompagnée d'Henri Herrera, président de l'association de quartier, et de Geneviève Cressan, conseillère municipale demeurant place Saint Louis, Dominique Dutartre n'a pas entendu que des remarques sur les incivilités récurrentes, tel que le dépôt sauvage ou non organisé des déchets.

Malgré un temps hivernal et humide, les habitants de la Madeleine étaient au rendez-vous. Accompagnée d'Henri Herrera, président de l'association de quartier, et Geneviève Cressan, conseillère municipale demeurant place Saint Louis, Dominique Dutartre n'a pas entendu que des remarques sur les incivilités récurrentes, tel que le dépôt sauvage ou non organisé des déchets.

- Le long de l'avenue Victor-Hugo, un utilisateur régulier se félicite des aménagements de la promenade parallèle à la route où, désormais, les personnes handicapées peuvent se déplacer en toute sécurité.

- À la Mare aux Moines, ce sont les « rippers » qui ramassent les sacs-poubelles qui sont remerciés pour leur excellent travail tout au long de l'année; -« Dites donc les enfants, vous n'êtes que cinq ? Comment fait-on deux équipes de foot quand on est cinq ? » interroge Dominique Dutartre, ad-

jointe au maire en charge du cadre de vie et de la proximité, au terrain multisports de la Mare aux Moines. « Notre copain est parti à cause de la pluie, mais on joue quand même car ici c'est bien ! ». La proximité c'est aussi écouter le ressenti des utilisateurs.

- Autour de la place Saint-Louis, les barrières ont été installées pour interdire le stationnement sauvage et anarchique. Les riverains de la rue Jules-Hetzel réclament les mêmes pour remédier aux problèmes quotidiens causés par les parents d'élèves du collège Mathurin-Régnier qui, aux heures d'entrée et sortie, envahissent le secteur.

- Quant au mail Jehan-de-Dunois, une commerçante remercie la municipalité car « le quartier est beaucoup plus calme et serein » qu'il n'y a quelques années. La présence régulière des agents de police, municipale ou nationale, assure la tranquillité et fait de ce passage un lieu de vie. Pour autant, des questions sont po-

sées : « quelles sont les règles de stationnements sur les trottoirs et sur la chaussée ? Peut-on améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite au niveau des bateaux de trottoir ou des marquages au sol ? comment faire respecter le stationnement minute ?... » Les services de la Ville de Chartres, de la police municipale et de Chartres Habitat qui accompagnent l'élue répondent avec disponibilité et précision.

« Il faut que les gens soient solidaires les uns des autres ». Dominique Dutartre insiste sur le fait que les problèmes de proximité sont la plupart du temps liés à l'incivilité. Et pour la nouvelle année, un souhait : que les Chartrains vivent mieux ensemble et mesurent les conséquences de leurs petits actes... En effet, même si cela est très commode de descendre son sac poubelle à 8 heures en partant au travail, il ne faut pas oublier que le ramassage avait eu lieu à 6 heures. À bon entendeur...







Le terrain multisports face au forum de la Madeleine.

Élections 2015 : du changement !

Élections départementales et régionales : nouveau mode d'élection, nouvelle carte des cantons !

L'élection des conseillers départementaux est prévue les 22 et 29 mars. À compter de ce scrutin, et en vertu de la loi du 17 mai 2013, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux ». Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

Pour ce scrutin binominal à deux tours se présenteront des binômes composés d'une femme et d'un homme.

Un redécoupage de la carte des cantons... et des changements de bureaux de vote

La nouvelle carte des bureaux de vote est transitoire. La Ville de Chartres, ayant disposé d'un temps limité pour réorganiser complètement la carte, travaillera sur un nouveau découpage après les échéances de mars, pour une plus grande cohérence dans l'affectation des bureaux de vote à leurs cantons de référence.

Particularités

Avec la nouvelle carte des bureaux de vote, des personnes habitant la même rue pourront être amenées à voter dans des bureaux de vote différents...

C'est le cas par exemple dans le quartier du Pont-neuf où certains habitants devront voter dans le bureau de vote du Pont-Neuf quand leurs voisins devront se rendre au bureau de vote de Bel-Air.

Pratique

Chaque électeur recevra une carte mentionnant son bureau de vote. Quand vous recevrez la votre, soyez très attentif au numéro et à l'adresse du bureau de vote auquel vous êtes rattaché.

Vous devez obligatoirement vous munir de votre pièce d'identité pour participer au vote.

Le saviez-vous ?

Pour être élu au premier tour, un binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu au premier tour, peuvent se présenter au second tour les deux binômes arrivés en tête et ceux qui ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Est élu au second tour le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix.

Le nouveau découpage des cantons impacte le périmètre de certains bureaux de vote de Chartres

Dans le cadre des dispositions de la loi 2013-403 du 17 mai 2013 et du décret du 24 février 2014, le périmètre des bureaux de vote de la ville de Chartres a été organisé sur trois cantons (Chartres 1, Chartres 2 et Chartres 3) qui se sont substitués aux quatre cantons précédents.

De ce fait, le périmètre de certains bureaux de vote se trouve modifié et une partie des électeurs est transféré à un autre bureau de vote.

Notamment :

Bureau N° 3 :
une partie des électeurs est transférée au bureau N° 1

Bureau N° 5 :
transfert de la moitié des électeurs au bureau 27

Bureau N° 6 :
transfert vers bureau N° 1 et N° 4

Bureau N° 8 :
transfert vers bureau N° 17

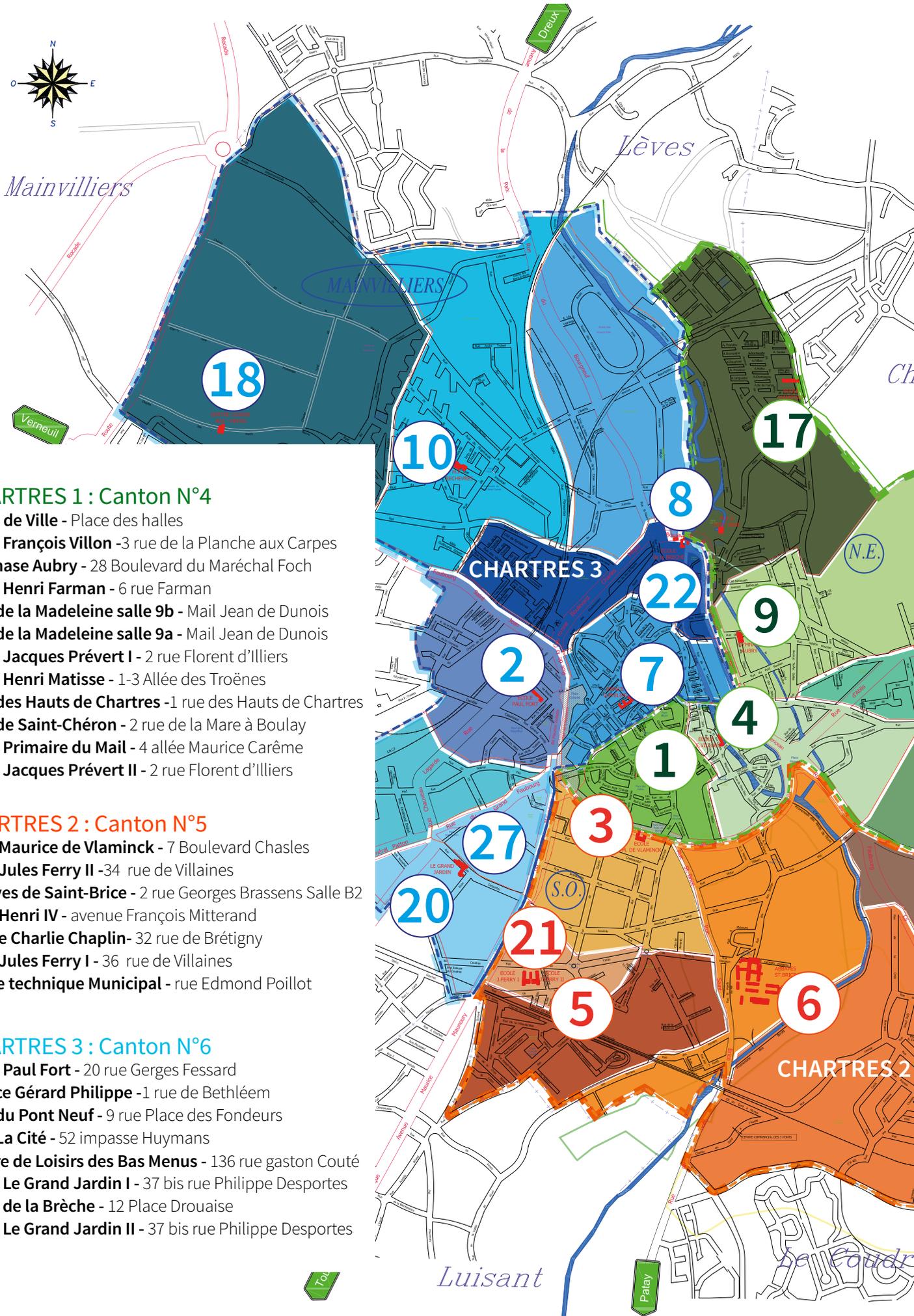
Bureau N° 9 :
transfert vers bureau N° 7 et N° 22

Bureau N° 12 :
transfert vers bureau N° 19

Bureau N° 25 :
transfert vers bureau N° 23

Si vous êtes électeur dans un bureau dont le périmètre a été modifié, vous serez informé par courrier début mars 2015 du changement de votre bureau de vote et bien entendu vous recevrez une nouvelle carte électorale quelques jours avant les élections départementales prévues les 22 et 29 mars 2015.





CHARTRES 1 : Canton N°4

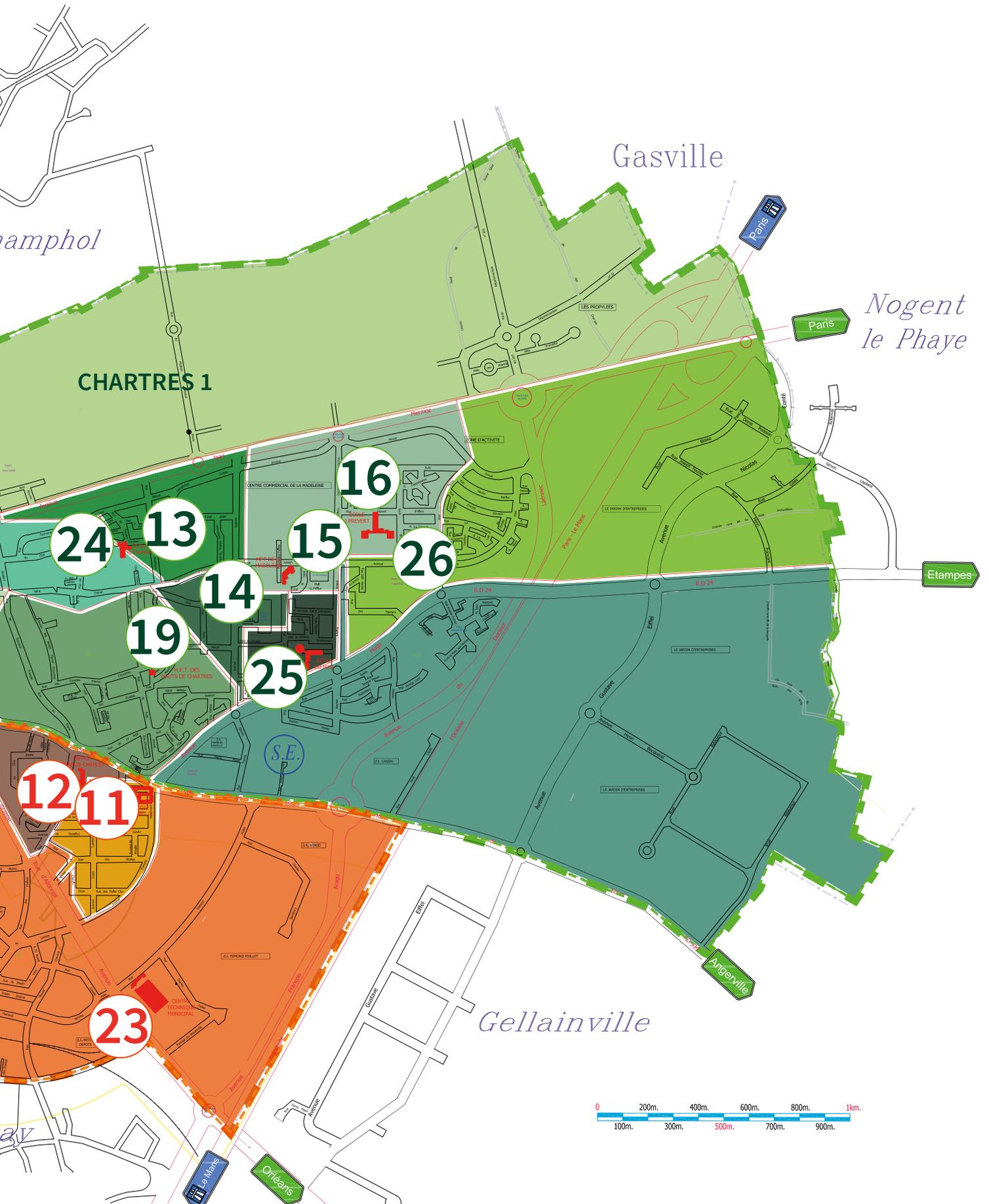
- ① Hôtel de Ville - Place des halles
- ④ Ecole François Villon - 3 rue de la Planche aux Carpes
- ⑨ Gymnase Aubry - 28 Boulevard du Maréchal Foch
- ⑬ Ecole Henri Farman - 6 rue Farman
- ⑭ MPT de la Madeleine salle 9b - Mail Jean de Dunois
- ⑮ MPT de la Madeleine salle 9a - Mail Jean de Dunois
- ⑯ Ecole Jacques Prévert I - 2 rue Florent d'Illiers
- ⑰ Ecole Henri Matisse - 1-3 Allée des Troènes
- ⑱ MPT des Hauts de Chartres - 1 rue des Hauts de Chartres
- ⑳ MPT de Saint-Chéron - 2 rue de la Mare à Boulay
- ㉕ Ecole Primaire du Mail - 4 allée Maurice Carême
- ㉖ Ecole Jacques Prévert II - 2 rue Florent d'Illiers

CHARTRES 2 : Canton N°5

- ③ Ecole Maurice de Vlaminck - 7 Boulevard Chasles
- ⑤ Ecole Jules Ferry II - 34 rue de Villaines
- ⑥ Abbayes de Saint-Brice - 2 rue Georges Brassens Salle B2
- ⑪ Ecole Henri IV - avenue François Mitterand
- ⑫ Espace Charlie Chaplin - 32 rue de Brétigny
- ㉑ Ecole Jules Ferry I - 36 rue de Villaines
- ㉓ Centre technique Municipal - rue Edmond Poillot

CHARTRES 3 : Canton N°6

- ② Ecole Paul Fort - 20 rue Gerges Fessard
- ⑦ Espace Gérard Philippe - 1 rue de Bethléem
- ⑧ MPT du Pont Neuf - 9 rue Place des Fondateurs
- ⑩ MPT La Cité - 52 impasse Huymans
- ⑱ Centre de Loisirs des Bas Menus - 136 rue Gaston Couté
- ㉒ Ecole Le Grand Jardin I - 37 bis rue Philippe Desportes
- ㉔ Ecole de la Brèche - 12 Place Drouaise
- ㉗ Ecole Le Grand Jardin II - 37 bis rue Philippe Desportes



Embellissement de la ville : esthétique et Histoire

21 coffrets électriques à décorer

En 2013, La Ville de Chartres décidait de faire réaliser des décors en trompe-l'oeil sur les vingt et un coffrets électriques d'éclairage public installés dans l'hyper centre.

Rencontre avec Hélène Charrier, peintre décoratrice à Epernon en charge du projet.



Hélène Charrier

Je travaille actuellement sur la quatrième boîte électrique : la reproduction de la médaille du sacre d'Henri IV, située à l'angle des rues Henri-IV et du Cardinal Pie. Hélène Charrier a déjà décoré trois coffrets : boulevard Chasles, place des Epars : le général Marceau, traité en grisaille ; rue Serpente : une fontaine dans la pure tradition du trompe-l'oeil ; place de la Porte Saint-Michel : les armoiries de la Ville, une polychromie avec une dorure traditionnelle à la feuille de cuivre.

« À Chartres, l'histoire commence par une rencontre avec un menuisier de talent de Mainvilliers à qui j'avais confié la restauration de ma maison. Il avait en commande un autel et un ambon, dans le cadre de la restauration du chœur de la cathédrale. Il m'a demandé d'en créer les décors de faux-marbres et les dorures au cuivre. Un honneur pour moi ! J'ai découvert la cathédrale à l'âge de 11 ans avec l'aumônier de mon collègue. J'ai été fascinée par ce lieu prenant, ces vitraux incroyables. Chartres est une ville aérée et charmante. C'est passionnant de travailler dans un tel écrin, une ville hors du temps où l'homme a toute sa place.

Je prends le projet comme il se présente, puis j'essaie de l'inscrire dans l'architecture. J'étudie l'histoire des lieux et fais des recherches d'archives. Je me fonds dans l'histoire du bâtiment et des gens, et le projet prend forme. Je travaille sur des trompe-l'oeil, des patines, des décors figuratifs de toutes époques et tous styles, à la création de boiseries, peintes ou en bois brut, ou sur du mobilier qui peut être spécialement créé.

A Versailles, j'ai récemment travaillé dans un ancien hôpital avec 4 mètres de plafond. Pour créer les boiseries, nous sommes allés étudier sur place celles du Petit Trianon. J'aime créer une fluidité entre les époques.

L'accueil des gens dans la rue était au départ très curieux ; ils se demandaient ce que je faisais, puis ils m'ont suivie dans mon travail, de coffret en coffret... Il s'est créé un lien chaleureux.

Hélène Charrier a commencé sa formation à la peinture décorative à l'école d'Art Mural de Versailles (EAM-V) après avoir travaillé dans la communication (musée des Beaux-Arts de Dijon) et la publicité.

Sa première collectivité : Versailles, dans le cadre d'un chantier-école à l'EAM-V.

Son premier chantier : chez elle, en restaurant une ancienne salle de bains édifiée à l'entrée d'une maison du 18^e siècle, avec une boiserie peinte de motifs du XVIII^e siècle.

Sa première commande : la maison Napoléon III d'un particulier (mise en teinte de boiseries).

Cette ancienne fille d'officier de Marine a bourlingué, mais a trouvé sa vocation dans l'esthétique, l'architecture et l'Histoire.



Rue Henry IV - Coffret actuellement en cours de réalisation



Fontaine rue Serpente

Basse-Ville

Le sens de circulation modifié

Lors de diverses rencontres avec les élus, un certain nombre de résidents de la basse-ville ont souhaité une circulation plus apaisée dans leur quartier. Un plan de circulation modifiée est en test à partir de janvier.



Il est possible de trouver une solution quand la circulation perturbe un quartier. C'est l'intention du test de modification du plan de circulation qui est en cours en basse-ville dès janvier. Une étude de circulation a été réalisée courant juin 2014. La société Aximum a procédé pendant plus d'une semaine à la pose de compteurs automatiques en basse-ville pour enregistrer le passage des véhicules 24h/24. Une enquête a également été effectuée auprès des conducteurs, pour connaître leurs parcours.

L'étude révèle un trafic de transit important d'automobilistes qui coupent par la basse-ville, afin d'éviter les boulevards du Maréchal-Foch et Jean-Jaurès saturés aux heures de pointe. Le test mis en place propose donc d'inverser certains sens de circulation en basse-ville, afin de diminuer le trafic de transit, tout en continuant à

assurer la desserte des riverains, des écoles et de l'établissement pour personnes âgées Marcel-Gaujard.

Trois sites sont concernées par cette modification :

- **la rue de la Tannerie** passe en sens unique en direction de la place Drouaise ;
- **la rue des Béguines** reste en sens unique, mais avec une circulation inversée;

Quant au pont Bouju, il reste dans le sens de circulation actuel. L'expérimentation sera mise en place fin janvier pour une durée d'environ six mois. Un suivi de fonctionnement sera assuré tout au long de cette période.

Des panneaux

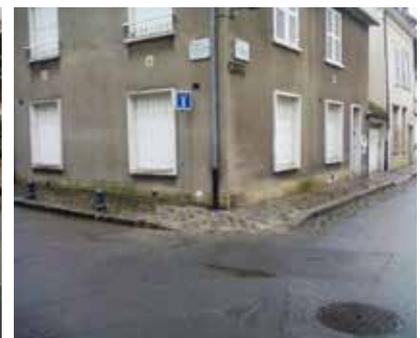
Des panneaux d'information seront préalablement installés sur les sites concernés.

Une réunion

Une réunion publique sera organisée à l'issue de la période d'expérimentation pour faire le point sur les nouveaux aménagements.

Les résidents

Les résidents peuvent faire part de leurs remarques sur le site internet de la Ville («contactez-nous» en bas de page d'accueil) ou par courrier adressé en mairie.





Rue de la Clouterie

La fin des travaux

Peau neuve pour la rue de la Clouterie qui aborde la nouvelle année le pavé rajeuni.

Entamés en octobre dernier, les travaux de voirie de la rue de la Clouterie sont achevés.

Pour mémoire, les réseaux de télécommunication ont été enfouis, des caniveaux à fente posés et le revêtement renouvelé à l'identique des rues rénovées du quartier. l'ensemble a été réalisé en cinq semaines.

Phasage des travaux

• Travaux Gaz (GDF)

du 5 au 25 janvier:

rue de l'Épervier

du 26 janvier au 8 février:

rue de la Pie (de la rue des Changes à la rue Noël-Parfait)

du 9 au 15 février:

rue de la Pie (de la rue Noël Parfait à la place Marceau)

du 16 février au 15 mars:

place Marceau

• Travaux d'eau potable

(Bouygues / Véolia)

du 26 janvier au 15 mars: rue

de l'Épervier

du 9 février au 29 mars: rue

de la Pie

• Travaux

d'aménagement de la voirie
(Ville de Chartres)

Du 30 mars à la fin juin

Montant des travaux:

320 000 €



Les boulevards de la Culture encadrés par le « ON » & le « OFF »



Jean-Pierre Gorges, Député-Maire de Chartres



« **E**n 2001, nous avons fait le pari d'installer la culture en centre-ville, lieu de rencontre de tous les Chartres. Aujourd'hui, c'est une réalité. Le boulevard Chasles, que l'on appelle aussi « boulevard de la culture » est désormais doté d'un conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental, suivi d'un cinéma de centre ville de 10 salles (NDLR : l'aménagement d'une onzième salle est en cours). A quelques mètres, le théâtre enregistre des records de fréquentation au terme de deux saisons à la programmation exceptionnelle. Quant à la médiathèque, à peine plus loin, elle accueille 1200 visiteurs par jours en moyenne, sur 3500m² d'espaces où plus de 300.000 documents sont à disposition du public.

A Chartres, nous avons aussi la chance d'abriter un grand nombre d'acteurs culturels, des artistes, de vrais talents. Souvent disséminés dans la ville, nous voulons leur permettre de se regrouper dans des structures qui soient pour eux de véritables pôles attractifs. Avec la naissance du « ON » et du « OFF », prévue pour la rentrée 2016, les « boulevards de la culture » pourront compter deux nouveaux lieux de vie et de culture incontournables... C'est au tour des groupes de musique actuelle et des compagnies de théâtre locales d'entrer dans la danse.

Le « OFF », nous l'avions annoncé lors de la campagne des municipales en mars dernier. La création de cet espace entièrement dédié au théâtre, sur le site de l'ancien cinéma l'ABC (avenue Jehan de Beauce), rassemblera sur un même site les compagnies de théâtre chartresaines. Cet outil de service pour nos artistes sera aussi un outil dédié à la population : un lieu de convivialité, avec un espace bar, qui proposera du théâtre et toutes formes de spectacles vivants. L'idée c'est de pouvoir s'y rendre sans but précis et de recevoir une proposition : one-man show, théâtre classique, contemporain, de boulevard, etc. Un lieu qui rassemblera les passionnés et les professionnels du théâtre, à côté de la programmation grand public du théâtre de Chartres.

Pour le « ON », la démarche est différente. Avec le déplacement des collections du Muséum d'histoire naturelle, du boulevard de la Courtille vers le pôle archéologique de Saint Martin au Val, nous allons disposer d'un espace exceptionnel en entrée de ville. Situé à proximité du conservatoire, sa reconversion était presque naturelle... Nous allons y créer un lieu dédié entièrement à la musique, avec un auditorium qui pourra accueillir les répétitions des formations classiques comme les concerts de musique actuelle, un studio d'enregistrement et des salles de répétitions pour les groupes locaux.

Avec ces deux nouvelles pierres apportées à l'édifice, dont l'une ouvrira et l'autre clôturera le boulevard de la culture, nous pourrions dire que la boucle sera bouclée...»

Le «ON»...

ouvrira les boulevards de la culture en musique



Isabelle Vincent,
adjointe en charge de la culture

« **L**e Muséum d'histoire naturelle est un bâtiment exceptionnel, tant par son architecture récemment mise en lumière que par son positionnement. Situé en haut du boulevard de la Courtille, à l'entrée du centre ville, il ouvrira bientôt le « boulevard de la culture » sous la forme d'un pôle entièrement destiné à la musique. Pour l'heure, les collections du muséum doivent être externalisées pour être par la suite présentées sur le nouveau Pôle archéologique et histoire naturelle de Saint Martin au Val. Les locaux seront libérés de leur contenu pour la fin de l'année 2015, date à laquelle les travaux d'aménagement pourront débuter.

Ce sont 700m² d'espace qui vont être aménagés et répartis entre un auditorium, destiné aux concerts et aménagé pour un public d'environ 150 personnes, deux salles de musique et un studio d'enregistrement. Les groupes de jeunes ont besoin de lieux pour enregistrer leurs créations, ils sont de plus en plus nombreux à nous adresser des demandes. Ces salles pourront être utilisées dans le cadre de répétitions ou de concerts avec public.

La proximité avec le conservatoire est aussi un atout. L'auditorium a vocation à devenir un lieu de répétition et de représentation pour le conservatoire, l'orchestre symphonique, l'Harmonie municipale, qui ont besoin d'espaces dédiés. Ce projet, porté par l'architecte de la Ville, répond à une forte demande des orchestres de formation classique comme des petits groupes locaux. Nous allons mettre à leur disposition un outil complet qui leur permettra de développer leurs créations, d'enregistrer leurs projets et de se produire en public... »



Michel Bienaimé,
directeur du conservatoire

« **L**a création d'un auditorium, modulable en grande salle de répétition, est une nécessité pour le conservatoire, dont la programmation annuelle de musique de chambre, les concerts, les examens, auditions et répétitions d'orchestre se font dans des lieux toujours différents et pas toujours bien adaptés, notamment en ce qui concerne l'orchestre, qui connaît réellement aujourd'hui la crise du logement. L'idée d'un studio d'enregistrement connexe et d'un pôle de musique actuelle est également séduisante : les conservatoires ont aujourd'hui la mission d'enseigner les musiques actuelles. Cela demande des équipements dédiés, pas forcément onéreux ni pléthoriques. La perspective du « ON » nous permet d'avoir à réfléchir sur un projet de contenu pédagogique cohérent, en adéquation avec le lieu et les possibilités qui nous seront offertes. »

Le « OFF » ...

l'espace de tous les théâtres



Jérôme Costeplane,
chargé de mission sur le projet du Off

« **L**e « OFF » sera le nouveau lieu de pratique, de diffusion et de création de la Ville de Chartres pour les acteurs culturels chartains. Localement, nous avons de vrais talents et nous allons leur donner les moyens de se développer, de s'exprimer. Le « OFF » doit être le lieu qui propose une autre forme de théâtre, en parallèle de ce que nous proposons déjà au Théâtre de Chartres... L'ABC est un lieu chargé d'histoire, c'était l'endroit rêvé pour installer un tel projet. Il fallait conserver l'âme de l'ancien cinéma au travers d'un projet culturel fort. Le but n'étant pas d'offrir un écrin surdimensionné mais un outil adapté aux besoins des compagnies chartaines. Un endroit feutré, intime, cosy. Nous allons y aménager trois salles avec plateaux et sièges en gradins, avec des jauges différentes, dans une qualité de confort optimale. Un quatrième plateau, plus petit, côté bar, sera utilisé pour des représentations type cabaret ou one-man show... Avec ce nouveau lieu de culture, les compagnies de théâtre pourront dispenser leurs ateliers, proposer leurs créations ou diffuser leur programmation. En s'adaptant aux particularités de chacune, nous allons leur permettre de développer leurs projets, en les laissant parfaitement libres de mener leur propre action culturelle. Nous leur fournissons un écrin qui permettra aussi à leurs publics de se mélanger et d'être appelés par des spectacles qu'ils n'auraient pas découverts autrement. Il y a tellement d'intérêt à faire cohabiter nos artistes... »



Ivan Challey – Divan Théâtre

Au milieu du XX^e siècle, beaucoup de théâtres se sont mués en cinémas au gré de l'expansion de ce géant industriel, voir à Chartres se produire l'inverse, c'est non seulement incroyablement magique, mais certainement une belle volonté de politique culturelle forte et diversifiée.



Antoine Marneur – Théâtre du Détour

Le off comme lieu des possibles et propice à toutes les aventures.

Antoine Marneur

« Mon éthique théâtrale dit : notre droit, c'est d'avoir des « émotions » ; notre devoir, c'est d'en donner »

Nicolai Evreinov.



Ludovic Houvet – Théâtre du Seuil

Mutualiser les compétences

Le secteur culturel reste fragile, accompagner ceux qui « font la culture » et le public en mutualisant un lien adapté et équipé pour le théâtre et les concerts est une belle opportunité pour permettre à chacun de trouver sa place dans la mosaïque culturelle.



Gwenaëlle Anglade –
Théâtre du Labyrinthe

Le projet de la ville de Chartres d'aménager l'ABC en espace culturel est une magnifique nouvelle pour des compagnies comme celle du Théâtre du Labyrinthe! Je me hâte et me réjouis dans cette perspective de répéter dorénavant sur une scène: un vrai lieu pour la création et la diffusion.



Emmanuel Ray – Théâtre en pièce

Je forme le vœu que cela nous amène à vouloir travailler tous ensemble en respectant nos différences, tout en sachant que le Théâtre en Pièces a toujours souhaité cela.



Michel Crance – Théâtre Portail Sud

Une belle aventure, à construire ensemble, avec tous les amoureux du théâtre, dans un espace multiple en cœur de ville.

Pôle Gare

Comité d'échange et de réflexion : la concertation volontaire en phase opérationnelle

Daniel Guéret, adjoint au maire en charge du Pôle Gare, avait annoncé un changement de dimension pour le dispositif de concertation volontaire autour du projet. C'est ce qui a été concrétisé le 4 décembre dernier quand s'est réuni pour la première fois le comité d'échange et de réflexion.



Le comité réunit des représentants des commerçants, de l'association Épargnez-nous, de l'école Saint-Jean, des institutions de sécurité, de l'Office de Tourisme, et des personnes qualifiées

Avant l'été 2014, la concertation volontaire sur le projet Pôle Gare se faisait par groupes de travail constitués autour de problématiques précises : accessibilité, sécurité, tranquillité, quartier Saint-Jean, etc. La formule a évolué : on se consulte toujours, mais tous ensemble ; dorénavant le comité dit « *d'échange et de réflexion* » est l'instance unique de concertation volontaire, qui réunit des représentants de tous ces anciens groupes de travail.

À présent que le Pôle Gare est entré en phase opérationnelle, il est indispensable que la concertation ne soit plus un dispositif d'échange sur des thématiques cloisonnées, mais bien l'outil d'une réflexion transversale qui prenne en considération tous les aspects d'une même opération. C'est ce sur quoi Daniel Guéret a insisté en introduction de cette séance. Qui plus est, cette « nouvelle formule » permet-

tra à tous de bénéficier d'un même niveau d'information sur l'ensemble des volets de l'opération Pôle Gare. Un « scoop » a d'ailleurs été offert en témoignage de cet engagement : la Ville de Chartres et la Ville de Mainvilliers ont convenu que le périmètre Pôle Gare devra s'affranchir des frontières municipales... et de certaines aberrations qui en découlent. L'entente doit conduire à résoudre des problèmes actuels concrets, comme des flux de circulation qui se croisent en limite Chartres/Mainvilliers, ou des normes de stationnement qui se contredisent.

Dorénavant, on « construit » ensemble

Après cette introduction, le temps d'échanges a été mis à profit par les représentants présents. Diverses interventions se sont succédé, mettant en

lumière des incertitudes ou des préoccupations portant sur des points noirs aussi bien actuels qu'à venir hypothétiquement. Quid ainsi, par exemple, d'un stationnement minute aux abords de la gare ou rue Jehan-de-Beauce ; la vitesse commerciale des bus sera-t-elle modifiée une fois la nouvelle circulation entrée en application dans ce quartier Pôle Gare ; comment sera organisé le phasage des chantiers de construction...

Toutes ces questions n'attendaient pas obligatoirement de réponses immédiates. Certaines ont plutôt mis en évidence des objectifs à garder en vue. À travers des problématiques qui les concernent étroitement, les intervenants ont clairement témoigné de leur implication dans le projet, mais aussi de leur compréhension de l'intérêt général à long terme.

Cet échange a aussi laissé apparaître que, dans la conscience collective, le Pôle Gare est bel et bien en marche...

Pôle administratif

Démarrage des démolitions des bâtiments modernes

C'en est fini des grandes manœuvres à l'intérieur de l'hôtel de Ville. Les archéologues ont migré vers les abbayes Saint-Brice, les élus se sont repliés dans l'hôtel Montescot, les bâtiments des ailes modernes sont à présent vides et, même, partiellement déshabillés. A présent débute la phase des démolitions.



Pas de retard pour le Pôle administratif. La préparation du chantier, fin 2014, et notamment la multitude d'interventions sur les différents réseaux ont été menées selon le planning prévu. Certains gardent peut-être un souvenir circonspect des multiples interventions qui ont eu lieu au même endroit place des Halles, devant un certain assureur. Il faut dire que là, sur à peine plus de 2m², se croisent à différentes profondeurs les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, de France Télécom et de la fibre optique.

Janvier voit l'arrivée de la grosse pelle qui grignotera progressivement le bâtiment de l'hôtel de Ville. Ces travaux se feront dans l'enceinte de la palissade, sans occasionner de déviations.

A la marge, France Télécom est la dernière régie à opérer dans ce périmètre, rue de la Mairie, sans toutefois occasionner ni déviation ni coupure de service prolongée pour les abonnés.

Rappel sur l'affichage réglementaire

Le guichet unique, au 32-34, bd Chasles, héberge l'affichage réglementaire et les enquêtes publiques. En parallèle, et parce que la réglementation l'impose, un affichage présente à la « *maison municipale* » (hôtel de Ville, sis à l'hôtel Montescot jusqu'à la livraison du Pôle administratif), les informations relatives aux conseils municipaux et aux enquêtes publiques. Enfin, depuis fin octobre, l'affichage des autorisations d'urbanisme se fait devant le centre technique municipal, au 49 avenue d'Orléans.

Enquête publique

La DREAL Centre (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) organise une concertation sur le projet d'aménagement des RN154 et 12, 2x2 voies pour mise en concession autoroutière. Le guichet unique accueille une expo-information durant le mois de janvier, ainsi qu'une permanence le jeudi 22 janvier de 14h à 17h.

Modification des permanences PEP 28

A partir du 14 janvier, les permanences des PEP 28 des mercredis se tiendront de 11h30 à 16h. concertation sur le projet

1614-2014 L'autre centenaire

Les 400 ans de l'Hôtel Montescot



Un centenaire en éclipse un autre... Celui de la Grande Guerre fait presque oublier qu'en 1614 s'achève la restauration de l'hôtel Montescot, logis où la municipalité chartraine se fixe après presque cinq siècles d'errance, depuis qu'en 1297 le roi Charles V a autorisé la Ville à gérer ses affaires.

Maison de la Ville
devant les changes
(1297-1377)



La première *Maison de ville* s'abrite d'abord rue du Poisson Doux, dans la *Halle aux Pains*, devant les premières tables de change s'alignant jusqu'aux *Quatre Coins*. L'étage accueille l'assemblée municipale et les combles servent de grenier à sel.

Hôtel du Cloître
Saint-Martin(1377-1571)

La deuxième s'installe dans un hôtel vétuste du cloître Saint-Martin, face à



l'église. Sur la façade, aujourd'hui divisée en plusieurs maisons, subsiste son portail ogival de pierre. En 1411, le roi y ajoute l'*hôtel du Cisne*, sis derrière son jardin, pour abriter l'arsenal de la ville.



Grand Perron des Trois Rois (1571-1792)

La troisième occupe rue des Changes l'hostellerie des *Trois-Rois*, à l'imposant pignon de pierre. À l'arrière s'élève le *Grand Perron*, auquel on accède par une porte ogivale ou par un portail avec porche, également ogival, menant à la cour principale. En 1719, une nouvelle Chambre du Conseil est bâtie sur le jardin d'une maison acquise rue de la Pie, la *Maison du Corbeau*, qui communique avec les *Trois-Rois*.

Hôtel Montescot (1792-)

La belle demeure de brique et pierre restaurée en 1614 par Claude de Montescot, avocat royal, a été construite en 1546 par son père Jean, maître des Requêtes. Entre cour et jardin, le logis à un étage est encadré au nord de deux ailes abritant écuries et communs et formant la cour, close d'un portail de pierre ; il s'ouvre au sud sur le jardin. L'hôtel occupe l'emplacement d'anciennes bâtisses acquises rues Saint-Michel



(buffeterie, hôpital Saint-Michel, tuilerie Moreau), et rue au Lin (jardin, maisons Souchet). Fidèle au Roi et au parti protestant, Claude de Montescot fait sculpter les bustes d'Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIII au dessus des portes de l'hôtel. En 1625, une succession difficile oblige son fils Jacques à vendre l'hôtel à une communauté religieuse, et en 1792, il est attribué au Bureau des Pauvres. La Ville devient alors locataire de l'*hôtel Montescot*. Proche du nou-



veau commerce, des marchés et de l'administration départementale rue Saint-Michel, il convient au fonctionnement de la nouvelle municipalité et peut abriter l'artillerie. L'Assemblée municipale siège dans le bâtiment principal : Conseil général de la Commune à gauche (plus tard les audiences de police, du tribunal de Commerce et de la Justice de Paix); Corps municipal à droite, près du cabinet du maire. Un cotonnier est autorisé à faire fonctionner un atelier de tissage et de teinture. Racheté par la Ville en 1824, l'hôtel conserve jusqu'en 1830 la tonnelle et la treille de son aile sud. L'année 1834 voit l'ouverture du Musée municipal ; 1857 la restauration des façades (armoiries des premiers Montescot à l'intérieur du portail, celles de la Ville à l'extérieur), et un jardin « à l'anglaise ». En 1871, deux ailes nouvelles accueilleront musée, bibliothèque et Justice de Paix ; en 1900, une extension s'ajoute rue au Lin.

Pour son quatrième centenaire, l'histoire de l'*hôtel Montescot* continue de s'écrire, puisqu'il devient le cœur d'un nouvel Hôtel de Ville et d'un Pôle administratif...

→ **Juliette Clément, Directrice des publications de la SAEL**

SAEL, 1 rue Jehan Pocquet, Chartres, 02 37 36 91 93, sael28@wanadoo.fr



Accès à tout pour tous

L'accessibilité des bâtiments publics de la ville

La loi de 2005 sur l'égalité des chances avait fixé un délai de 10 ans pour que les collectivités publiques et les exploitants d'Établissements recevant du public (ERP) rendent leurs bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif ou mental).

A l'aube de l'année 2015, la grande majorité des collectivités locales n'a pas pu tenir ce délai, faute notamment de moyens financiers. Les pouvoirs publics ont changé de stratégie. Un document nommé Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap), imposé dorénavant aux propriétaires, consiste à présenter aux services de l'État un calendrier des travaux à effectuer pour rendre leurs bâtiments accessibles.

Le délai fixé pour la Ville de Chartres sera de 6 ou 9 ans. Un rapport annuel devra être présenté chaque année pour attester l'avancée des travaux de mise en conformité.

La Ville présentera son Ad'ap en septembre 2015. Les services techniques ont commencé à recenser et estimer les travaux restant à réaliser sur l'ensemble des bâtiments et à élaborer une programmation sur plusieurs années.

Comme la loi le permet, des dérogations de faire des travaux de mise

en conformité sont possibles, notamment en cas de contraintes techniques imposant des travaux très lourds financièrement ou de préservation du patrimoine historique.

Des contacts ont été pris ces dernières années avec les associations (APF, Voir ensemble, SourdAmilly). L'objectif est de rendre un maximum de services et de faciliter la vie aux personnes en situation de handicap dans leurs déplacements et leurs accès aux services publics. Cette exigence d'accessibilité des bâtiments et de la voirie est de plus en plus indispensable, car la notion de handicap dépasse les critères habituels en faisant référence, comme le font les instances européennes, à la notion de difficulté à se mouvoir pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap temporaire (femmes enceintes, personnes avec des plâtres, des cannes, des valises, des poussettes, etc.).

150 bâtiments communaux passés au crible

Pascal Sauvadet, directeur adjoint au patrimoine : *A Chartres, les travaux pour l'accessibilité ont débuté en 2009, suite à une campagne de diagnostics réalisés par un bureau d'études spécialisé. 150 bâtiments communaux ont été passés au crible avec un recensement des obstacles existants et évalués avec un indice d'accessibilité de 0 à 100%. Parallèlement, un diagnostic des voiries a été mené pour améliorer les cheminements des personnes handicapées - 1 350 tronçons et 150 km de voiries ont été parcourus. Les efforts ont porté sur les abords des bâtiments publics, les zones commerciales et les dessertes de transports en commun.*

Pour la voirie,

le montant des opérations effectuées de 2009 à 2014 est de 910 000 € TTC hors travaux réalisés en régie.

Cela représente :

- 145 sites en abaissements de bordures en traversée piétonne
- 160 sites avec pose de bandes podotactiles pour les non et mal-voyants
- 35 carrefours à feux sonorisés
- 65 places réservées (205 au total dont 36 en parkings souterrains)

Pour les bâtiments,

Un programme pluriannuel a été défini sur la base des diagnostics et en fonction de l'opportunité de faire cette mise aux normes lors de travaux de rénovation ou de sécurité. Pour les écoles, il a été décidé de traiter en priorité les accès extérieurs et le rez-de-chaussée. Avec le concours des régies bâtiments, des travaux ont été réalisés dans 44 bâtiments améliorant fortement leur taux d'accessibilité, pour un montant de 1 030 000 €. A ce jour, 15 bâtiments sont totalement accessibles et 29 accessibles à plus de 80%.

Zoom sur...

Le théâtre de Chartres

Un ascenseur est en cours d'installation au théâtre pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au hall, puis à la salle. Un système de boucle audio dans le hall pour les mal-entendants et un système d'assistance au repérage sont aussi prévus sur la façade pour les mal-voyants.

Jérôme Costeplane, directeur du théâtre : *la fréquentation du théâtre est en très forte hausse et les personnes en situation de handicap étaient en forte demande de pouvoir assister aux représentations. Nous allons ainsi pouvoir être le théâtre de tous !*

Le théâtre, à l'exception du foyer, doit respecter des normes très précises du fait de son inscription au titre des Monuments historiques.

Des sanitaires ont également été adaptés aux personnes handicapées. Le comptoir d'accueil et les vestiaires suivront, pour une livraison de l'ensemble au cours du 1^{er} trimestre 2015. La municipalité a déployé tous les moyens nécessaires pour répondre à la demande du public à mobilité réduite. Quant au bar, où les spectateurs peuvent rencontrer les artistes, il a déjà trouvé une nouvelle place au rez-de-chaussée.

Montant des travaux : 191 000 €.



École maternelle Jules-Ferry : jeux d'enfants, le premier de ce type réalisé sur Chartres

Dans le milieu scolaire : l'exemple de l'aire de jeux des enfants de l'école maternelle Jules-Ferry

En août 2014, plus de 40 % de l'espace jeux ont été mis en conformité, pour les enfants ayant une forme de handicap.

La structure accueille 45 enfants de 2 à 6 ans pouvant pratiquer 20 activités ludiques variées :

- accéder : rampes, escalier
- grimper : filet, 2 échelles
- glisser : glissière simple, glissière double, mât de descente
- escalader : mur d'escalade

- manipuler : boulier, panneau ludique de manipulation
- se rencontrer : 4 tourelles, boulier, panneaux ludiques, espace de rencontre, vigie
- se reposer : banc, table.

Montant des travaux : 86 400€.



Médiathèque : pose de clous podotactiles pour les non-voyants sur l'escalier principal



École élémentaire Jules-Ferry : restaurant avec rampe PMR, création de 2 rampes accès aux 2 entrées



Complexe sportif de la Madeleine : création d'une ouverture dans les tribunes donnant sur le hall d'entrée et d'un espace réservé aux fauteuils dans la salle. Amélioration de la sécurité de tous par la création d'une sortie supplémentaire



Ecole de musique et de danse : surélévation du sol de la coursive extérieure pour accéder aux 3 salles de musiques du fond de la cour

Les commerces

Pour les commerces qui sont déjà accessibles, une simple attestation sur l'honneur sera envoyée à la Préfecture avant le 1^{er} mars 2015.

Les commerçants qui ne sont pas aux normes et qui n'ont fait aucune démarche devront faire un diagnostic et déposer un Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) avant le 27 septembre 2015.

La réglementation des commerces est la même que celle des bâtiments publics dans les nouveaux textes (arrêté du 8 décembre 2014) notamment avec l'obligation d'établir un Ad'ap. La principale différence est le délai : un commerçant a 3 ans pour se mettre en conformité.

Vers une charte Pôle Gare

À l'aune des aménagements qui sont aujourd'hui exigés pour l'ensemble des lieux recevant du public, il est aisé de constater que ce genre « d'oubli » est difficile à rattraper. Aujourd'hui, lorsque l'on a l'opportunité de créer *ab nihilo* tout un nouveau quartier, il serait inacceptable de ne pas prendre en compte d'emblée les paramètres de l'accessibilité. C'est ce que prévoit notamment l'opération Pôle Gare qui développe sa propre charte, applicable à tout aménagement public et à tout ensemble immobilier du périmètre concerné. La charte, qui inscrit les normes de l'accessibilité au cœur du projet, est d'ailleurs plus ambitieuse : elle prend aussi en compte les horaires des voyageurs journaliers du TER pour que les futurs services et commerces du Pôle Gare leurs soient ouverts, au moins le soir.

Ronde enfantine

Petite halte à La Ronde enfantine

La Ronde enfantine existe maintenant depuis 2 ans. Située en plein centre ville, cette halte garderie est la seule structure de la ville à proposer uniquement un accueil ponctuel des jeunes enfants. Une solution pour les mamans.



activités peinture, deux chambres, ainsi que des toilettes accessibles aux enfants.

« Nous disposons de 21 places et sommes quatre à nous occuper des enfants que nous accueillons. Ils ont entre 2 mois et demi et 4 ans. »

La structure dispose aussi d'un jardin, qu'elle partage avec la résidence Sylvia Monfort, qui accueille des personnes âgées. « Pour accéder au jardin, nous passons par la salle d'activité de la résidence. Ce contact entre les enfants et les résidents nous a poussé à une réflexion sur un temps de partage entre nos séniors et les bambins que nous accueillons. Nous réfléchissons aujourd'hui à un vrai projet pour multiplier ces échanges. »

C'était une exigence du maire: la Ville de Chartres devait offrir aux familles une solution intermédiaire à l'offre d'accueil déjà proposée par les crèches de la ville, et ainsi répondre aux besoins ponctuels des familles. « Une maman qui doit faire des courses ou se rendre chez le coiffeur peut avoir besoin de faire garder son enfant seulement quelques heures, et souvent en catastrophe. La halte garderie est là pour ça ! » précise Dorine Mauger, la directrice de l'établissement. « C'est une formule idéale pour les mamans dont l'enfant n'est pas inscrit en crèche. »

La halte garderie permet de répondre à des besoins immédiats. Toutefois, les familles peuvent réserver une place deux jours avant la date d'accueil souhaité pour avoir la garantie d'une place disponible.

A la différence de l'accueil en crèche pour laquelle les dossiers des familles passent en commission d'attribution, les inscriptions à la halte-garderie se font directement auprès de la directrice.

Avec la réforme des rythmes scolaires, l'accueil du vendredi a été réduit à la matinée. Depuis le 1^{er} janvier, la halte garderie est donc ouverte le

mardi et jeudi de 8h30 à 17h30 et de 8h30 à 12h30 le vendredi. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus et de la composition des familles, le tarif maximum n'excédant pas 2,85€ de l'heure (pour les personnes allocataires de la CAF).

Les enfants sont accueillis dans des locaux refaits entièrement à neuf avec deux espaces de vie aux murs colorés, une salle dédiée aux repas et aux

→ La Ronde enfantine

**18, rue du Docteur Maunoury
Chartres**

Tél : 0236673010

Accueil :

mardi et jeudi : de 8h30 à 17h30

vendredi : 8h30 à 12h30





Programme de réussite éducative

Le Coup de pouce clé, passeport du savoir

Huitième édition pour les clubs Coup de pouce clé mis en place dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE). Parents et enfants ont été accueillis au salon Montescot de l'hôtel de Ville le 2 décembre dernier par Elisabeth Fromont, premier adjoint au Maire de Chartres et vice-présidente du CCAS. quinze contrats d'adhérent au club Coup de pouce clé ont été signés.

Une action d'accompagnement des enfants et des parents qui n'a plus à faire ses preuves !

Des parents motivés s'engagent à aider leurs enfants pour leur offrir les chances d'un avenir meilleur, leur apporter un soutien à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Le club Coup de pouce clé est exclusivement mis en place durant le cours préparatoire, le CP.

Les enfants suivent les séances proposées par les clubs quatre fois par semaine durant 1 h 30, par groupe de cinq. Ils sont encadrés par un anima-

teur formé par l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (l'APFEE).

Cette année, deux clubs sont ouverts à l'école Henri IV de Beaulieu et un club à l'école Maurice Carême de la Madeleine.

Avec les nouveaux rythmes scolaires, les enfants viennent de 13 h 30 à 15 heures les vendredis, de 16 h 30 à 18h les lundis, mardis et jeudis. Les parents prévoient un goûter pour leurs enfants et organisent leur retour à leur domicile. Ils sont invités à assister aux séances au moins trois fois par an.

La Ville et le CCAS de Chartres s'investissent avec l'Inspection académique et les enseignants des écoles concernées. L'APFEE assure des temps de formation, accompagne l'action et assure l'évaluation de fin d'année en collaboration avec l'équipe du Programme de Réussite Éducative. Ce dispositif bénéficie du soutien financier de la Préfecture par le biais de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (L'Acisé).

Ils témoignent!

Tout sourire, Cassandra, 12 ans, Gwendoline, 8 ans, Esteban, 6 ans, les enfants de Bénédicte et Nicolas Jouannic, ne tarissent pas d'éloges sur le Coup de pouce clé.

Depuis que j'y ai participé il y a 6 ans, je lis beaucoup plus, je fais des recherches pour mes cours. Nous lisions le soir après l'école, nous faisons des jeux de réflexion avec Nadia, l'animatrice. J'en garde un bon souvenir. Et surtout j'ai progressé. Je suis maintenant en 6^e au CES Jean Moulin, déclare Cassandra. Gwendoline aimait les jeux avec les autres enfants, la lecture, l'écriture. « Cela l'a fait grandir, lui a donné confiance en elle, elle qui était très timide », précise Bénédicte sa maman. Esteban est impatient de parler. Je vais à l'école Henri IV depuis une semaine. On goûte d'abord, puis on fait un devoir, une phrase surprise, on joue au « jeu des petites oreilles », on nous pose des questions sur la savane. C'est rigolo et j'apprends des choses. On a signé des contrats à la mairie, bu du jus d'orange et mangé des gâteaux. J'ai ma carte d'adhésion dans mon cahier coup de pouce. La maman est très présente : on aide aussi les autres enfants à faire leurs devoirs. C'est motivant d'être en groupe. Nicolas, son mari, participe aussi aux réunions. C'est un investissement familial ! Les trois enfants sont inscrits à la médiathèque l'Apostrophe et à la bibliothèque Louis-Aragon.



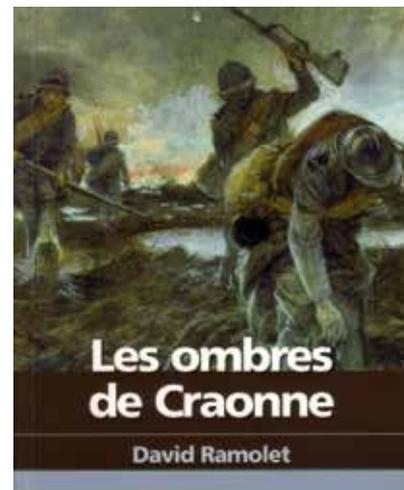
Bénédicte Jouannic, Cassandra, Gwendoline, Esteban, Jessica Decayeux, coordinatrice du Programme de Réussite Educative (PRE)



Musée de l'école - dimanche 25 janvier à 14h30

Rencontre-dédicace avec David Ramolet

Le Musée de l'école de Chartres et d'Eure-et-Loir propose le dimanche 25 janvier 2015 à 14h30, une rencontre-dédicace avec David Ramolet, auteur des Ombres de Craonne, un roman consacré à la guerre 1914-1918, mais également au retentissement des combats dans nos esprits modernes.



Simon, personnage du récit, est un jeune romancier en quête de reconnaissance, mais il se laisse peu à peu envahir par le personnage de son roman, Martin, un fermier mobilisé dès 1914. Lentement, l'horreur des tranchées submerge le quotidien de cet écrivain vampirisé par son héros. De Simon ou de Martin, lequel rencontrera son destin ? David Ramolet, né à Chartres, propose dans son troisième roman une plongée dans l'Histoire, mais surtout dans l'épaisseur des vies, tant il est vrai que pour lui, pour raconter un homme, il faut comprendre sa vie. Si on ne la connaît pas, ce n'est pas simple de l'imaginer. Le Musée de l'école sera heureux de l'accueillir de nouveau, après sa participation mémorable à la reconstitution, en 2011, à Bailleau-Armenonville, de la salle de classe de *La guerre des boutons*, film d'Yves Robert.

→ **Musée de l'École de Chartres et d'Eure-et-Loir**
12 place Drouaise CHARTRES - Tél. 02 37 32 62 13
<http://musee-de-l-ecole-chartres.over-blog.com> - Mél: museedelecolechartres28@orange.fr
 Lignes Filibus 2 et 3 arrêt Drouaise
 Tarifs: adultes 3,50 euros, enfants 2,50 euros, adhérents 1 euro,
 gratuit pour les moins de 6 ans.

Forum de l'orientation 2015

L'édition 2015 du Forum de l'orientation se tiendra les 30 et 31 janvier 2015 à Chartrexp. De nombreux collégiens et lycéens du département sont attendus avec leurs parents. Mixité et numérique seront les thèmes-moteurs de l'événement.

Le vendredi 30 janvier 2015, Chartrexp accueillera les collégiens de troisième et les lycéens de la seconde à la terminale d'Eure-et-Loir. Ce forum s'inscrit en continuité du travail engagé toute l'année par les équipes éducatives et les conseillers d'orientation. Le samedi 31 janvier, les organisateurs, le Rotary Club de Chartres, l'Inspection académique et la Chambre d'agriculture attendront les parents et leurs enfants autour d'une centaine de stands. Des réponses seront apportées aux questions sur les métiers et les filières de formation. Le pôle orientation a été réaména-

gé dans le cadre du service public d'Orientation professionnelle pour apporter davantage de réponses. En lien avec les financeurs du forum - Conseil régional, Conseil général, mairie de Chartres et diverses entreprises, ce forum s'articulera autour de deux thématiques: la mixité des métiers et le numérique qui bouleverse l'ensemble des métiers.

→ **Informations complémentaires et téléchargement de documents de préparation pour collégiens et lycéens sur les sites internet de la région Centre, du Conseil régional et de l'Onisep.**





BIJ Bureau
Information
Jeunesse

Infos BIJ

Atelier animé par un conseiller jeunesse (DDCSPP28) et Perrine, volontaire en service civique au BIJ.
www.service-civique.gouv.fr

Forum de l'orientation

Vendredi 30 et samedi 31 janvier à Chartreexpo

Présentation des formations et des métiers aux collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles et au grand public.

Le forum de l'orientation intégrera une double approche: importance du numérique/mixité, aujourd'hui et dans le futur.

Accueil libre anonyme et gratuit.

→ **Rendez-vous au Bureau Information Jeunesse**
Place de la Cathédrale
28 000 CHARTRES
Tél. : 02 37 23 42 32
Bij28@ville-chartres.fr
www.chartres.fr rubrique "votre mairie"
Twitter : #sylvaindubij
Facebook : Bij de Chartres

Perrine Houssier, volontaire en Service civique au BIJ



Perrine, du haut de ses 18 ans, a rejoint le BIJ de la ville de Chartres le 23 septembre 2014. J'effectue 25 h de travail hebdomadaire. Je ne suis plus scolarisée. Ma mission de volontariat consiste à développer et dynamiser l'espace santé du BIJ. Son premier projet, du 1^{er} au 5 décembre, intitulé Viens au BIJ faire ton selfie solidaire dans le cadre de la lutte contre le sida, a permis de rassembler une soixantaine de jeunes. Perrine est indemnisée 573 € par mois. Sa mission s'arrête le 22 avril 2015.

Comment passer le BAFA ?

Mercredi 21 janvier à 14 h et 15 h 30

Le BIJ vous propose deux ateliers d'information animés par un conseiller Jeunesse et Sports. Toutes les infos sur les modalités d'inscription, le déroulement des trois stages, les organismes de formation, les offres de jobs et le rôle d'un animateur...

Samedi 24 janvier entre 13 h 30 et 16 h 30

Le BIJ vous propose un espace information sur le BAFA animé par les Informateurs Jeunesse.

Vous voulez vivre une expérience enrichissante ? Devenez volontaire en Service Civique !

Mercredi 28 janvier à 14 h 30

Tout sur Le service civique

Le service civique permet aux 16/25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois comme volontaires dans divers domaines : aide humanitaire, solidarité, éducation, environnement, culture, sport, citoyenneté, santé, intervention d'urgence.

Vous pouvez répondre à des missions en consultant les offres sur le site www.service-civique.gouv.fr ou postuler en proposant vos services auprès d'une association, d'une collectivité locale (mairie, Région, Département), d'une administration d'État, d'une ONG ou d'une fondation. Aucune condition de

diplôme, de formation ou de qualification, n'est exigée. Vous pouvez être en service civique en suivant vos études ou en travaillant à temps partiel.

Vous devez vous investir 24h minimum par semaine.

En retour de votre engagement :

-vous recevez entre 571 € et

677 € par mois selon votre situation,

-votre temps

d'investissement est intégré

au décomptes retraite,

-vous bénéficiez d'une

couverture sociale,

-vous obtenez un diplôme de

secourisme (PSC1) et suivez

une formation civique et

citoyenne,

-vous êtes accompagné par

un ou plusieurs tuteurs de la

structure

-vous vous forgez une

expérience qui sera reconnue

dans votre parcours.

-vous recevez la carte du service civique qui vous offre des avantages : mutuelle, assurance habitation, téléphonie etc.

Consultez régulièrement le site service-civique.gouv.fr

→ **Obtenir des informations complémentaires, postuler et connaître les structures agréées ?**

www.service-civique.gouv.fr

→ **Besoin d'un conseil, d'une précision pour s'engager ou accueillir un volontaire ?**

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Service Jeunesse et Sport
15 Place de la République
28 000 Chartres
Tel : 02.37.20.50.98

Le Rugby Chartres Métropole

Un succès qui commence à l'école

Le Rugby Chartres Métropole (RCM) fait la course en tête du Championnat de France de Fédérale 3. Une première, il vise raisonnablement l'accès en Fédérale 2. Ses deux co-présidents, Jean-Marie Léger et Thomas Louis, expliquent cette progression continue.

Votre Ville : Quels sont vos objectifs cette saison ?

Jean-Marie Léger : La saison dernière, nous sommes arrivés en play-off de Fédérale 3, l'année même de notre montée dans ce championnat. C'était la cerise sur le gâteau, un peu inespérée. Le club venait juste de remonter et, dans le passé, il était aussitôt redescendu... Cette saison, nous sommes en position de viser la montée en Fédérale 2. Il nous faut finir parmi les quatre premiers de notre poule pour accéder aux play-offs, puis nous qualifier pour les huitièmes de finale du championnat. L'année dernière, nous avons buté sur cette dernière marche.

VV : Quelle est l'explication de cette progression continue, là encore une première ?

J-M.L : C'est le résultat de la constitution de toute une équipe de dirigeants et d'éducateurs. Moi-même, je suis arrivé comme éducateur en 2003, j'ai pris la responsabilité de l'école de rugby en 2007, je suis devenu président du club deux ans plus tard, à la tête d'une équipe dirigeante déjà constituée et qui s'est renforcée au fur et à mesure. Cette stabilité nouvelle a permis au club de se structurer, d'engranger des résultats sportifs, de mettre en place une stratégie, de convaincre des partenaires. Ceux-ci sont devenus plus nombreux. Ils ont conforté le financement du club, ce qui nous a permis de renforcer l'équipe première progressivement...

Thomas Louis : J'ai vécu cette progression de l'intérieur. J'avais été joueur de rugby dans ma jeunesse, comme le prouve mon nez cassé !



Jean-Marie Léger et Thomas Louis encadrent Philippe Saint-André, sélectionneur de l'équipe de France. (Photo prise lors d'une visite des partenaires du club à Marcoussis, le Centre National du Rugby)

(sourire). Au début j'étais le père de trois garçons à l'école de rugby. Comme mes enfants étaient heureux, je me suis investi un peu comme Jean-Marie avant moi, qui était d'ailleurs l'éducateur de mes fils. Chef d'entreprise, j'ai naturellement rejoint les partenaires du club, et cette année j'en suis devenu le co-président, avec un bail de quatre ans.

Votre Ville : Comment organiser une ascension durable, malgré l'incertitude du sport de compétition ?

J-M.L et T.L : Un club, c'est un ensemble, et nous essayons d'en renforcer tous les éléments, en même temps. Prenez nos partenaires : la Ville de Chartres bien sûr, mais aussi trente-cinq entreprises locales avec qui nous avons un engagement moral sur trois ans, et pas loin d'une centaine de bénévoles présents à tous les niveaux. Nous en faisons d'ailleurs partie. Le bénévolat chez nous, c'est 20 000 heures dans l'année !

Nous avons concentré notre action sur trois « fondamentaux », comme nous disons au rugby. La formation de nos éducateurs : 95 % sont diplômés fédéraux, et le renforcement de l'école de rugby qui est passée de 100 à 250 enfants en huit ans avec 50 éducateurs. Aujourd'hui 60 % des joueurs de l'équipe première viennent de l'école de rugby, puis des cadets et juniors, pour qui nous avons lancé cette année un centre de perfectionnement. Former les joueurs, c'est aussi les aider dans la vie, leur trouver du travail pour qu'ils puissent rester au club. C'est, enfin, recruter non pas sous la pression des départs, mais selon un plan de renforcement poste par poste.

L'équipe première n'est que le sommet de la pyramide de nos 500 licenciés, et de nos 20 équipes. Nous tenons beaucoup à cette fidélisation. Par exemple : nous préférons des partenaires qui nous donnent moins d'argent qu'ils ne le pourraient, mais qui trouvent du travail à nos joueurs et à nos cadres.



Benjamin Loir , de l'école de rugby à l'équipe Première



Ecole de rugby RCM (moins de 12 ans)
et leur éducateur issu de l'école de rugby et joueur de l'équipe Première

Ils prennent racine rue Charles-Brune

Comme promis, de nouveaux arbres ont été plantés mi-novembre sur l'îlot Charles-Brune/Georges-Fessard. Ils ont pour but de remplacer les arbres abattus au printemps dernier.



La Ville de Chartres a investi 80 000 € dans la plantation d'arbres de grande ampleur.

Au total ce sont huit arbres qui ont pris racine rue Charles-Brune. Certains ont déjà plus de 30 ans, comme le séquoia sempervirens : 13 m de hauteur pour un poids avoisinant les 10 tonnes ! Sa motte a été préparée en pépinière, afin de condenser les racines au plus proche de l'arbre. La reprise est ainsi favorisée.

Les autres arbres mesurent entre 7 et 13 m, ayant eux une motte de plus de 2 m de diamètre pour plus de 4 tonnes.

Leur plantation a nécessité le recours à des engins de chantier : pelle mécanique et grue de levage.

Les fosses de plantations mesurent jusqu'à 4 m de côté par 1,5 m de profondeur.

Chaque arbre a été équipé d'un arrosage automatique, qui apporte les quantités d'eau nécessaire durant les 4 premières années.

Un arrosage manuel viendra le compléter manuellement lors de conditions climatiques particulières.

Une mycorisation (introduction de champignons) a également été faite

pour améliorer la capacité de l'arbre à puiser les éléments minéraux du sol. Ceci aide en quelque sorte la nature à reprendre vie plus rapidement. Un ancrage de motte a ensuite été réalisé pour rendre invisible le système de tuteurage, avant que l'engazonnement ne soit réalisé par plaquage, pour permettre une remise en état immédiate du site.

Ces arbres ont fait l'objet d'un marché lancé par la Ville de Chartres afin de maîtriser la qualité de l'espace vert. Quatre pépinières ont été sélectionnées dont la principale est la pépinière Guillot Bourne située à Jarcieu (38).

Il ne reste plus qu'à souhaiter la bienvenue à ces nouveaux arbres et, surtout, une bonne reprise.



Janvier au jardin

L'hiver, quand la végétation est au repos, vous pouvez en profiter pour laver et désinfecter les outils, poteries ou tuteurs..., de remettre de l'ordre dans l'abri de jardin... de vérifier que les bulbes et légumes entreposés ne pourrissent ou ne moisissent pas. Les plus courageux pourront s'activer dans le jardin !

La neige et le gel:

- Secouez la neige qui pèse sur les haies, arbres et arbustes pour éviter la casse des branches les plus fragiles, ou pour empêcher les brûlures dues au froid.

À titre préventif, protégez les plantes fragiles à l'aide d'un voile d'hivernage ou de paille dès que l'on passe en dessous des 5 °C.



Semer et tailler:



- Il est possible de semer certains semis en serre froide (anémone, hellebore, renoncule, géranium...).
- Si les températures restent proches de 0 °C, il est possible de tailler les fruitiers et arbres d'ornement. Les arbustes tels que les buddleias ou les hibiscus peuvent également être taillés.
- Un rabattage des vivaces d'automne (sauges des marais, verveine, ané-



mone, aster...) peut aussi être entrepris. Vous pouvez broyer les déchets issus du rabattage pour faire un paillis au pied de vos vivaces.

Nourrir les oiseaux:

- Si vous avez commencé à nourrir les oiseaux dès le début de l'hiver, il est important de continuer jusqu'aux beaux jours.

Jardin d'eau et réserve d'eau:

- Il est important de ne pas laisser la glace recouvrir complètement la surface du bassin pour permettre l'évacuation des gaz. Mettez un fagot de bois pour conserver une zone non gelée.
- Attention à ne pas briser la glace, les ondes de choc peuvent tuer certains poissons.
- Vidangez ou laissez une réserve d'air suffisante dans vos réservoirs d'eau pour qu'ils ne gèlent et n'éclatent pas.

Plantation et travail du sol:

- Lors des plus belles journées, les arbres fruitiers, les arbres et arbustes d'ornement peuvent être plantés si le sol n'est pas trop gelé.
- Découpez et bêchez les bordures des plates-bandes des massifs et des

pieds d'arbres.

- On peut aussi commencer à planter les primevères, les pensées et les bruyères... les rosiers, les haies et les brise-vent...
- Transplantez les arbres et arbustes mal placés.
- Vous pouvez aussi entreprendre la plantation du sapin de votre prochain Noël!



Pelouses:

- Ne marchez pas sur la pelouse si elle est gelée ou couverte de neige.



Pour vous j'ai testé...

Le baptême de plongée

Janvier. Le mois des bonnes résolutions.

L'idée n'est pas de manger moins gras, moins sucré ou de boire moins de café... Ça c'est déjà fait. Non. Pour ce début d'année, je décide de me prendre en main et de bousculer mon quotidien au travers d'activités ultra-sensationnelles... Quoi de mieux alors que la plongée ?

Je pousse la porte de notre complexe aquatique, le plus grand de France ! J'ai droit au pass officiel pour intégrer l'espace plongée. De cette activité, je n'ai que quelques souvenirs d'enfance du célèbre commandant Cousteau...

Au bord du bassin, Pascal Marc m'explique le déroulement de l'initiation. Sa pédagogie et son humour créent une vive impatience à sauter le pas. Des conseils de sécurité retardent le grand saut. Mon initiateur insiste sur la technique de valsalva pour équilibrer les tympans et éviter aux oreilles la douleur provoquée par la pression. J'apprends des signes de communication. Assis sur le bord, je passe le gilet qui supporte la bouteille. Elle pèse 12kg.

Masque sur le nez, j'enfile les palmes en plus de temps qu'il n'aura fallu pour les fabriquer...

Pascal ajuste mon harnachement. Je saisis le détendeur et plonge...

Expérience formidable, ce baptême m'offre un dépaysement total et me laisse entrevoir le paradis de la plongée sous-marine.

Le temps semble suspendu, plus aucun bruit. Si ce n'est celui des bulles que ma bouteille laisse fuir vers la surface... Et celui des battements de mon cœur.

Lors des premières secondes d'immersion, l'instinct naturel ressurgit. Mon esprit semble surpris par le fait que l'on puisse respirer si longtemps sous l'eau... Magie de l'élément, je ne sens même plus le poids de la bouteille. C'est avec une sensation de légèreté que je m'enfonce un peu plus dans les profondeurs de la piscine... La liberté ? Non, c'est encore mieux que ça. Je m'offre le luxe de vivre l'instant présent, et de le vivre au ralenti. Le temps n'a plus d'emprise sur moi. Nous ne sommes plus mardi. Je ne suis plus à Chartres. Je

fais le vide. Je ne pense plus à rien. Du tout. Ni même à mon boulot, c'est dire... Vingt minutes viennent de s'écouler en un instant.

Je sors de l'eau, au moins physiquement. Baptisé et converti. Alors effectivement, mon environnement s'est composé de carrelages blancs à joints noirs, bien loin des reportages du commandant. Mais lorsque j'arrive sur le parking, baptême en poche, je rêve de nager au milieu des poissons et des navires submergés.

Et rien que pour ça, je ne regrette pas de m'être jeté à l'eau...

Mathieu Durand.



2015

Les rendez-vous de la maison du Saumon



Poussez les portes de la maison du Saumon, il s'y passe toujours quelque chose...

C'est une maison du Saumon fraîchement rénovée qui vous ouvre ses portes et vous offre, cette année encore, de nombreux rendez-vous. Pour les passionnés ou les simples amateurs de pâtisserie, les ateliers gourmands (adultes et enfants), en compagnie de Pierre Fournier (L'Îlot Délices), sont reconduits avec de nouvelles surprises comme le macaron pistache vanille ou encore le moka chocolat café.

Côté visites à thème et conférences, une programmation riche sur l'histoire de notre patrimoine local vous sera proposée (architecture, histoire du safran eurélien, les vignobles chartains, des personnalités comme Catherine de Médicis ou encore la reine Margot...).

Parallèlement à cette programmation, vous retrouverez les visites nocturnes de l'événement Chartres en Lumières programmées d'avril à octobre, des visites à thème mensuelles de janvier à décembre, des visites de la cité médiévale reconduites

pendant tout l'été... sans oublier les visites théâtralisées pour enfants « Raconte-moi l'histoire de Chartres » à l'affiche pendant les vacances scolaires.

Des expositions originales...

Venez découvrir, dans notre salon Guy Nicot, des expositions aussi riches que variées. Elles sont le fruit de nos différentes rencontres avec des artistes, associations et plus globalement acteurs locaux avec un objectif commun : créer une véritable dynamique de valorisation du patrimoine local. À noter dès à présent :

- En février-mars, le comité Saint-Pierre proposera une exposition riche en information autour de son église...
- Une exposition sur le thème de l'archéologie, en juillet et août, organisée en collaboration avec le service Archéologie de la Ville de Chartres,
- Fin septembre, le quartier Saint-Brice se dévoilera dans une exposition de photos...

→ **Retrouvez toutes les informations pratiques sur notre site internet : www.chartres-tourisme.com**

À vos agendas!

Conférence :



« Jules Hetzel, le rebelle »
par Juliette Clément,
présidente de la Société
Archéologique d'Eure-et-Loir
le samedi 10 janvier à 14 h 30

Visites à thème :

« Le musée des Beaux-Arts de Chartres »
le samedi 17 janvier à 14 h 30



« Rendez-vous gourmands »
à la Maison du Saumon
par Pierre Fournier
- L'Îlot Délices

Ateliers pour adultes !
« Galette des Rois » -
le samedi 3 janvier à 14 h 30

Pour les groupes, des ateliers privés peuvent être organisés.

Pour l'ensemble de nos « Rendez-vous », inscription au 02 37 18 26 26 ! www.chartres-tourisme.com

Interview Claire Crézé

Présidente de l'association Les Amis des Jumelages de Chartres



Madame, ou plutôt Madame la présidente, car le dernier Conseil d'administration de l'association Les Amis des Jumelages de Chartres vous a élue à ce poste. Cette association existe depuis 1959, et fait partie des plus dynamiques de la ville. Quels sont vos projets pour ce mandat qui vous est confié ?

Claire Crézé : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Bastide, mon prédécesseur, qui a assuré un travail remarquable ces dernières années, au quotidien. Et il fait aujourd'hui le nécessaire pour que la transition se passe bien en restant à mes côtés en tant que secrétaire de l'association.

Mes projets pour l'association sont nombreux. La Ville de Chartres se prévaut en effet de nombreux jumelages. Nous souhaitons mettre à l'honneur les villes avec lesquelles il est difficile de mettre en place des échanges classiques.

Ma priorité sera d'ailleurs de dynamiser chaque commission « ville » de l'association, et de l'accompagner dans ses projets. Je profite de cette interview pour mobiliser les Chartreains et les inviter à adhérer à l'association pour participer aux échanges avec les villes jumelles, telles que Spire (Allemagne), Ravenne (Italie), Evora (Portugal)... Toutes ces villes sont à découvrir, elles ont des cultures à la fois proches et différentes de la nôtre.

Je rappellerai également ma volonté de travailler en complémentarité avec la Ville de Chartres et l'EPA Chartres International, toujours présents à nos événements.

Quel est le calendrier de l'association, pour 2015 ?

Claire Crézé : Il est déjà chargé de rendez-vous. Je vous citerai les échanges. Nous accueillerons la Ville de Ravenne à Pâques, et Spire à l'Ascension. Nous nous rendrons à Chichester du 30 avril au 4 mai 2015 puis à Evora fin mai. Je me permets d'inviter d'ores et déjà tous les Chartreains à participer à ces rencontres toujours enrichissantes. Les travaux des enfants des écoles de Chichester et de Chartres seront exposés à l'automne, à Chartres : il s'agit d'un projet photographique sur le thème des rues.

Votre ambition pour l'association ?

Claire Crézé : Que les échanges entre les habitants de chaque ville soient toujours plus riches, qu'il s'associent toujours plus d'étudiants, de salariés, d'entreprises, de clubs de sports, d'associations, de retraités, etc. Je me tiens à la disposition de tous ceux qui veulent engager de nouveaux échanges avec une ville jumelée à Chartres. Nous gagnerons toujours à mieux nous connaître dans un monde qui grandit vite.

PACTES DE JUMELAGES

Ravenne (Romagne - Italie) en 1957
Chichester (West-Sussex - Angleterre) en 1959
Spire (Palatinat - Allemagne) en 1959
Bethléem (Palestine) en 1994
Évora (Alentejo - Portugal) en 2003
León (Espagne) en 2009

PACTES D'AMITIÉ

Sakurai (Japon) en 1989
Cusco (Pérou) en 1989

COOPÉRATIONS

Lújan (Argentine)
Mysore (Inde)
Chine
Russie

→ **Pour contacter l'association des Amis des Jumelages de Chartres :**
jumelages-chartres@wanadoo.fr
02 37 21 76 77 (avec répondeur).

L'association des Amis des Jumelages organise une sortie à Paris

la comédie musicale *Dirty Dancing*

au Palais des sports
dimanche 15 février 2015

Départ du car à 13 h 30 :
 parking des Abbayes Saint-Brice. Retour vers 20 h au même lieu.

Prix de la sortie : 80 € pour les adhérents et 85 € pour les non-adhérents (place 2^e catégorie orchestre et car compris).

→ **Renseignements et inscriptions :**
2 rue Chanzy à Chartres
Tél. 02 37 21 76 77
mail: jumelages-chartres@wanadoo.fr

Agenda

À L'esprit du Parfum

Parfums d'ailleurs
Cabanes

Du 29 janvier au 12 février 2015

L'atelier de peinture et d'arts plastiques De Taches en Touches situé rue du Soleil d'Or à Chartres et animé par Nathalie Lefèvre accueille des adultes et des enfants.

Des thèmes parfois communs à tous sont proposés chaque année et aboutissent à une exposition sans but lucratif.

En 2014 Nathalie Lefèvre propose à ses élèves de travailler sur l'idée de cabanes ! Lieux éphémères, fragiles et provisoires, souvenirs d'enfance qui invitent au rêve et aux voyages... intérieurs ?

Un moment de poésie.

Prolongation
Exposition *Natur'elles*

Jusqu'au 24 janvier 2015

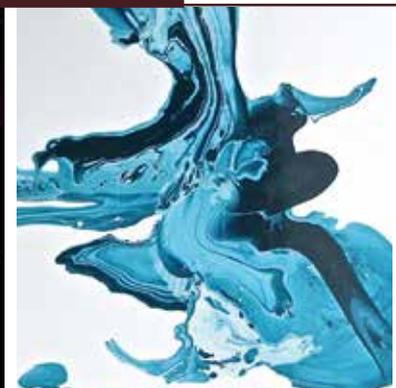
L'office du tourisme de Chartres accueille les artistes de l'association Térébenthine à l'Esprit du Parfum jusqu'au 24 janvier. Sept femmes y présentent leur travail personnel.

Exposition à découvrir du mardi au samedi de 10h à 17h. Entrée libre.

Visites guidées tarif : 3, 4 et 6€

L'Esprit du Parfum 06 84 31 59 16

.....



La saison du Metropolitan Opera de New York - Les maîtres chanteurs de Nüremberg

Concert

4 janvier - 18h

Cinéma les Enfants du Paradis

02 37 88 1930

www.cineparadis.fr/autres-spectacles

Davy Tirloy - Events et Marais

Exposition

Jusqu'au 4 janvier

Prieuré Saint-Vincent

02 37 23 41 43

L'errant

Théâtre et marionnettes

pour jeune public

6 janvier - 10h et 14h 30

Théâtre

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

www.theatredechartres.fr

Jules Hetzel, le rebelle - un éditeur chartrain

Conférence

par Juliette Clément, présidente de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

10 janvier - 14h 30

Office de tourisme

02 37 18 26 26.

info@otchartres.fr

Football Chartres/Amiens

Championnat CFA2

10 janvier - 18h

Stade Jacques Couvret

FCChartres

02 37 34 21 19.

www.fc-chartres.com

Basket N1Chartres/ Grand Avignon Sorgues

Championnat Nationale 1

10 janvier - 20h

Halle Jean Cochet

02 37 35 33 25.

www.ubcmbasket.com

Salon des loisirs créatifs

9, 10 et 11 janvier

Vendredi de 14h à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 19h

Chartreexpo

Les grands classiques avec Jean-François Zygel

Concert

10 janvier - 20h 30

Théâtre

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

www.theatredechartres.fr

Le rendez-vous des chineurs

11 janvier

Place des Epars

06 42 37 77 46

Iles de Bretagne, d'Ouessant à Belle-Île

Conférence - Connaissance du Monde

13 janvier - 14h 15 et 20h 15

Cinéma les Enfants du Paradis

02 37 88 19 30

www.cineparadis.fr

Christophe - Intime tour

Concert

13 décembre - 20h 30

Théâtre

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

www.theatredechartres.fr

Comment épouser un milliardaire ?

Théâtre

Du 15 au 17 janvier

Théâtre Portail Sud

02 37 36 33 06

www.theatreportailsud.com

Le Tombeur, avec Michel Leeb

Théâtre

16 janvier - 20h 30

Théâtre

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

www.theatredechartres.fr

La saison du Metropolitan Opera de New York - La Veuve Joyeuse

Concert

17 janvier - 18h 55

Cinéma les Enfants du Paradis

02 37 88 19 30

www.cineparadis.fr

Découverte du musée des Beaux-Arts de Chartres

Découverte accompagnée (bâtiment et collections)

17 janvier - 14h 30

Office de Tourisme

02 37 18 26 26

[info \(at\) otchartres.fr](mailto:info(at)otchartres.fr)

Ligue d'improvisation de Chartres

Match d'improvisation théâtrale

17 janvier - 20h 30.

Salle Doussineau

02 37 88 45 00

reservation.doussineau@ville-chartres.fr

www.improchartres.com



**Basketball féminin
Chartres/Charnay**

17 janvier - 20 h

Halle Jean Cochet

**Hommage
à Ines Morigi-Berti**

Exposition et conférence

Jusqu'au 18 janvier

Chapelle Saint-Eman

**Dominique Martinet
Les Empreintes de la
Mémoire**

Peintures

Jusqu'au 18 janvier

Musée des Beaux-Arts

02 37 90 45 80

musee.beaux-arts (at) ville-
chartres.fr

Les cahiers de Nijinski

Danse

20 janvier - 20 h 30

Théâtre

02 37 23 42 79

billetterie@theatredechartres.fr

www.theatredechartres.fr

Natur'Elles

Exposition

Jusqu'au 24 janvier - 18 h

À l'Esprit du Parfum

06 84 31 59 16

**Nocturne de Chartres
de l'ASPTT**

Randonnée pédestre

24 janvier

Départ 20h de l'école Gérard Philippe
parvis de la cathédrale.

02 37 34 69 74 - 06 11 61 78 10

aspttchartresrando28@gmail.com

**Costumes et parures au
fil de l'histoire**

Randonnée pédestre

24 janvier - 16h30

Médiathèque l'Apostrophe

02 37 23 42 00.

apostrophe(at)ville-chartres.fr

**Concert du Nouvel An
du Conservatoire**

Randonnée pédestre

27 janvier - 19h

Au théâtre de Chartres

Conservatoire de Musique et de
Danse

02 36 67 30 70. Email :

conservatoire@ville-chartres.fr

**Anthony Kavanagh
se chauffe**

28 janvier - 20h30

A Chartrexpô

Théâtre de Chartres

02 37 23 42 79

**Basketball féminin :
Chartres/Pays d'Aix**

Championnat Ligue 2

31 janvier - 20 h

Halle Jean Cochet

Avenir Basket Chartres

09 81 89 80 64

www.abchartres.com

Basket N1 Chartres/Vichy

31 janvier - 20h

Halle Jean Cochet

02 37 35 33 25.

www.ubcmbasket.com

Football Chartres/Caen

Championnat CFA2.

31 janvier - 18 h

Stade Jacques Couvret

FC Chartres

02 37 34 21 19.

www.fc-chartres.com

**Les cartes et le territoire
L'invention du territoire**

Exposition

Jusqu'au 27 mars

Archives départementales
d'Eure-et-Loir

02 37 88 82 20

www.archives28.fr

**Gabriel Loire - Une partie
de son œuvre peinte**

Exposition

Jusqu'au 5 juillet

Musée des Beaux-Arts

02 37 90 45 80

musee.beaux-arts@ville-chartres.fr

**La saison du
Metropolitan Opera de
New York : les contes
d'Hoffmann**

Concert Musique classique

31 janvier - 18h55

Cinéma les Enfants du Paradis

02 37 88 19 30

www.cineparadis.fr/autres-
spectacles

SYLVAIN COPPIN

rouage clé de la Machine



Quand il achète sa première guitare, en 1983, Sylvain a tout juste 13 ans. Le malheureux instrument est vite démonté... puis remonté ! Sylvain a «*besoin de comprendre comment ça fonctionne*». Il passe ensuite deux ans à suivre les cours de guitare de Reginald Jambon (NDLR: décédé l'année dernière) qui lui donne l'envie de travailler à fond la technique instrumentale. «*Je travaillais mon instrument jusqu' à 8 heures par jour pendant cette période !*»

UNE HISTOIRE DE COPAINS...

En 1988, Sylvain Coppin assiste Philippe Aucher dans la boutique Music 28 et fait ses premiers réglages et modifications de guitares. L'élève devient alors professeur : il donne des cours de guitare et en profite pour réaliser les arrangements musicaux d'un spectacle avec les jeunes de Beaulieu, en collaboration avec Christophe Desgrouas. Le spectacle, intitulé *Opera Rock* des Jeunes de Beaulieu, lui fait découvrir le travail vocal. Il y rencontre la chanteuse Lola Lopés, avec laquelle il formera en 1993 le groupe Rhamsa Kauss.

Le groupe est composé de Sylvain et d'Arnaud Tétillon (un ancien élève aujourd'hui en couple avec Lola) à la guitare, Christophe Desgrouas et Lola Lopes au chant, Karl Heinz à la batterie et Thierry Mc Lier à la basse. Ensemble, ils réalisent un «5 titres» et une tournée en France, avant de se séparer en 1995. Arnaud Tétillon et Lola Lopes créent alors l'association La

Machine, avec laquelle ils organisent des événements musicaux tout en donnant respectivement des cours de guitare et de chant. Ils confient la présidence de l'association à Sylvain, leur partenaire de toujours. De son côté, Sylvain épouse Delphine Saba, rencontrée au magasin MD music, et devient rapidement papa. Il collabore avec divers musiciens et compositeurs et devient musicien et arrangeur de studio. Il s'intéresse de plus en plus au côté technique des instruments et du matériel d'amplification. En 2000, il reprend le magasin avec sa femme et le spécialise dans la guitare. Il installe alors son atelier SC Lutherie dans sa cave, où il commence la fabrication de guitares sur mesure signées SC.

ACCORDS PARFAITS...

C'est en 2001 que la vie d'artiste de Sylvain prend un tournant. Il rencontre Jean Michel Salou dit Jamy, qui est backliner. Sylvain s'amuse



En tournée avec Jean-Louis Aubert

à dire que « les Backliners sont les nounous des artistes. Ce sont les techniciens qui s'occupent de la mise en place et des réglages des instruments, du matériel et des artistes pendant les concerts. » A cette époque, Jamy est en tournée avec Marianne James, et cherche quelqu'un pour entretenir les guitares de son artiste. Sylvain fait alors ses premiers pas en tant que backliner et les deux hommes se lient d'une profonde amitié.

La même année, Jamy propose à Sylvain de rencontrer Jean-Louis Aubert, qu'il accompagne sur sa tournée. Le feeling passe entre les deux hommes et Sylvain embarque comme backliner de l'artiste de renom. Jean-Louis le prend alors sous son aile et lui apprend le métier avec une bienveillance exigeante. Au cours des nombreuses tournées qui suivent, il fait des rencontres décisives : poétiques (Bashung, Zazie), plus intellectuelles (Raphaël, Daniel Darc), d'autres encore plus rock'n roll (Cassius, Mass Hysteria). Les plus pas-

sionnantes techniquement restent pour lui celles avec Jean-Louis Aubert et Matthieu Chedid (M).

ORFÈVRE DE LA GUITARE

Avec Matthieu Chedid, sa carrière de backliner prend un nouveau tournant. L'artiste lui a laissé carte blanche pour l'élaboration de son kit de tournée et donc toute l'amplitude pour développer un son et un confort de jeu jusqu'ici inexploités. Une tournée intense où Sylvain rencontre Brad Thomas Ackley, guitariste bassiste de Matthieu, avec lequel une symbiose technique permet la modification d'un instrument mi basse mi guitare pour la tournée de « M »... du jamais vu ! Brad est actuellement en tournée avec une guitare SC.

Aujourd'hui, entre deux tournées, il réalise les réglages et réparations pour la clientèle du magasin et des musiciens professionnels.

L'équipe est aujourd'hui com-

posée de sa femme, de René Bordet, son indispensable bras droit, et d'une nouvelle venue, Solène Monmarche, qui restaure et fabrique violons, violoncelles et contrebasses rue de la Clouterie. C'est en faisant la rencontre de Philippe Mangin, il y a quatre ans, que Sylvain se retrouve en studio pour faire ce qu'il affectionne le plus : se remettre dans la peau d'un musicien et enregistrer des parties guitare. Philippe est ingénieur du son, chanteur et producteur à Savi Prod à Clévilliers. Ensemble, ils réalisent un titre et collaborent à divers arrangements pour ses amis de toujours, Arnaud et Lola. Depuis le 12 décembre, à la fin de la tournée « *Aubert Chante Houellebecq* », il a repris la direction de son atelier de lutherie, nouvellement installé au 6, rue de l'Epervier avec le magasin MD Music et l'association La Machine, pour de nouveaux modèles de guitare qui verront le jour en cours d'année...

Dans les bibliothèques T'as le look coco !

En janvier et février, la médiathèque propose de porter un regard sur le look vestimentaire contemporain et sur les vêtements qui ont révolutionné le XX^e siècle.

Des films documentaires et une conférence apportent un éclairage sur l'évolution de la mode, reflet significatif des transformations sociales et culturelles.



Exposition

Le revers de mon look

Les adolescents aiment très souvent la mode : elle leur permet de tester leur personnalité et de montrer leur appartenance à un groupe. Mais que savent les jeunes des vêtements qu'ils portent ? De leur cycle de vie ? De leur impact sur l'environnement ? Des inégalités sociales et des injustices économiques qui en découlent ? Conçue par l'association Universal Love, cette exposition détricote certaines idées reçues et lève le voile sur une réalité de l'industrie vestimentaire. Apprendre à minimiser les dégâts sur la planète comme sur les hommes ne serait pas du luxe !

Grâce à des silhouettes à taille réelle, venez passer la tête et tester différents looks en vous faisant prendre en photo par vos amis. Au verso, vous aurez des réponses ludiques et pédagogiques aux questions de développement durable dans l'industrie de la mode.

> Du 13 janvier au 28 février
l'Apostrophe

Le + de l'exposition:

la présentation de cinq silhouettes Stockman prêtée par le lycée Paul-Poiret, école de la mode et du costume (Paris). Des modèles de demi-robottes rappellent l'évolution de la mode du 19^e siècle au début du 20^e siècle.

Film

L'histoire du look : libertés en s'habillant

De Philippe Allante, France, 2007, 52 minutes

La mode est un révélateur significatif de l'évolution des mœurs, des courants religieux, de la culture et des rayonnements politiques. En 1900 débute une fantastique libération du corps. Avec la première Guerre mondiale, la poussée du féminisme, le travail quotidien et le sport accélèrent la suppression des carcans. La minijupe triomphe dès les années soixante ; la décennie suivante voit exploser le prêt-à-porter en même temps que le « cool » des « babas ». Mais après la période punk, la mode des professionnels, désormais cotée en Bourse, reprend ses droits.

> Samedi 17 janvier, 15 h 30,
l'Apostrophe, auditorium

Conférence

De la mode au style : comprendre le rapport à l'apparence dans la société postmoderne

Par Emilie Coutant, sociologue, consultante en mode et médias

Les comportements des consommateurs contemporains en matière d'apparences et de styles sont aujourd'hui guidés par un désir d'authenticité et de remise en question des diktats de

la mode. Les marques, les produits, et les services cherchent à offrir des réponses personnalisées à la quête croissante d'un look qui corresponde à la personnalité de chacun.

> Samedi 31 janvier, 15 h 30,
l'Apostrophe, auditorium

Film

Jeans : une planète en bleu

De Thierry Aguila, 2010, 55 minutes
Inusable, incontournable, indémodable, né en Californie au XIX^e siècle, le blue-jean a traversé guerres, révoltes ou mouvements sociaux et incarné le western, le rock, la pop ou le Peace and Love. Insensible au temps et aux modes, surfant aujourd'hui sur Internet, le premier « vêtement planétaire », unisexe et transgénérationnel aborde le nouveau millénaire dans une sorte d'éternelle jeunesse.

> Samedi 7 février, 15 h 30,
l'Apostrophe, auditorium

Spectacle

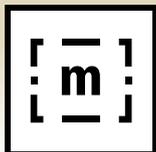
Petits contes sortis du sac

Produit par Enfance et musique, avec Béatrice Maillet En partenariat avec la salle Doussineau.

Béatrice Maillet met la main dans le sac, un très beau sac ! Et dans son sac à malice, sac à délices, il y a des petites boîtes en tiki-taki. Dans les petites boîtes, il y a des petites choses. Ces petites choses racontent des histoires... Lesquelles sortiront aujourd'hui ? Mystère ! Pour les enfants de 1 à 3 ans, accompagnés d'un parent. Durée : 30 mn à 40 mn.

> Samedi 24 janvier,
10 h 15 et 11 h 15
Bibliothèque L-Aragon





Chaque mois, le musée des Beaux-Arts souhaite faire partager le plaisir de découvrir ou redécouvrir un des objets de ses prestigieuses collections.

Entrée de saint Vincent de Saragosse au paradis

Provenance: legs Béthouart en 1933, Inv 7227

Dim 86,3 cm haut 55,5 cm de large et 3,6 cm d'épaisseur



Les collections de sculptures médiévales du musée des Beaux-arts recèlent plus de 200 pièces de provenances variées. Parmi celles-ci l'iconographie de saint Vincent a retenu notre atten-

tion ce mois-ci car il est honoré le 22 janvier.

Il s'agit d'un panneau en bois de noyer polychrome sculpté en bas-relief, du milieu du XVI^e siècle.

Le sujet principal en est l'entrée de saint Vincent de Saragosse au paradis, mais aussi la défense, par un corbeau, contre un loup, de la dépouille. Ce diacre espagnol aragonais aurait été martyrisé à Valence en 304. Selon les auteurs, les supplices qu'il aurait endurés sont fort nombreux et, bien qu'atroces, la ferveur du saint homme lui aurait permis de traverser ces épreuves jusqu'à ce qu'il soit brûlé vif. Sa dépouille privée de sépulture, protégée par des corbeaux, aurait encore résisté à des assauts de loups affamés. Jeté et lourdement lesté dans la mer, son corps aurait flotté pour être recueilli sur le rivage où il fut chrétiennement inhu-

mé. Son nom signifiant vainqueur, ces « victoires » de sa foi l'ont rendu fort populaire, au point que plusieurs villes de divers pays (Italie, France, Portugal) pensaient posséder ses vraies reliques.

L'association avec l'imagerie des corbeaux se retrouve encore dans la légende de translation de son corps sur un navire parti depuis Valence qui échoua au sud du Portugal, près d'un promontoire sacré devenu le cap Saint-Vincent. Ces oiseaux accompagnèrent en croassant le corps jusqu'à Lisbonne qui prit alors pour blason un navire avec un mât portant l'image du saint accompagné de deux corbeaux. Selon les pays, son patronage peut être en faveur des navigateurs, mais aussi comme en France celui des vigneron et marchands de vin. Sa fête, fixée en janvier, et non au moment des vendanges, marque un moment important dans la culture de la vigne.

Le saint est représenté dans son costume de diacre, avec une crosse dans la main gauche. Il a des traits juvéniles et se tient debout à l'entrée d'une grotte qui s'ouvre au milieu de rocailles dans un paysage désert. La chasuble a un décor bleu vert composé d'un motif végétal peint, elle est ornée d'une bordure poinçonnée de rosaces. Le revers de la chasuble est rouge, le col souligné d'un trait noir est en relief de quadrilobes. La bordure de la dalmatique est ornée également de quadrilobes en relief, de cercles et de rosaces poinçonnés. Enfin l'aube aux plis verticaux tombant à terre est parsemée de fleurs de lys peintes en blanc qui alternent avec de petits poinçons. Sur la tiare et sur le revers de la chasuble subsistent de courtes pointes de bois qui maintenaient probablement des petites perles disparues. Sur la partie droite, les corbeaux font partie de son iconographie, mais le loup est quelque peu transformé en animal fantastique.

Ce panneau est à rapprocher d'un autre bas-relief provenant du même retable et présenté à côté, celui du martyr du saint.

Le conservatoire a déjà 8 ans !

Rencontre avec Michel Bienaimé, directeur du Conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental.



VV: Pouvez-vous en quelques phrases tirer le bilan de la période écoulée ?

MB : N'ayons pas peur des mots : ces huit années ont été sur le plan artistique et pédagogique huit ans de bonheur. Je suis à la tête d'une talentueuse équipe de professeurs, et je conserve intact, grâce à elle, mon enthousiasme des premiers jours. Les projets musicaux ou chorégraphiques foisonnent, nous sommes passés de 540 à 800 élèves, et le conservatoire occupe désormais une place incontournable dans le paysage culturel chartrain.

VV: Grâce au directeur ?

MB : Bien sûr que non !.. enfin pas seulement... Grâce à toute l'équipe – enseignante et administrative -, grâce au soutien de la Ville, et grâce aussi à l'implication des parents et des élèves. Le directeur doit être, à mon sens, un coordonnateur de toutes ces énergies, également artiste à son heure et à l'origine des initiatives les plus significatives.

VV: Vous parlez de projets... projets culturels ? Projets pédagogiques ? Projets structurels ?

MB : Les choses sont liées. La première mission d'un conservatoire est

l'enseignement, pour nous, de la musique et de la danse. Le contenu artistique doit être fort : un bon professeur d'instrument ou de danse doit être un artiste qui exerce pleinement son métier et fait profiter les élèves de son expérience et de son talent. C'est un peu comme la chirurgie : que penserait-on d'un professeur en CHU qui jamais n'opérerait... Enfin, la structure et le cadre sont importants. Nous sommes un conservatoire labellisé « à rayonnement départemental », ce qui ne veut pas dire que le département entre dans notre financement, qui est intégralement municipal, mais représente un label de qualité.

VV: Pour ce qui est du cadre, vous êtes plutôt bien lotis...

MB : Le cloître des Cordeliers est un lieu magnifique, qui a été réaménagé au mieux et nous permet de travailler dans d'excellentes conditions. Si l'on parle de projet à ce niveau, celui d'un auditorium est dans les cartons et ceci nous permettra de réguler plus aisément les diverses manifestations (examens, auditions, concerts, master-classes), qui sont quasiment journalières.

VV: Vous êtes passé de 540 à 800 élèves disiez-vous. Qu'est-ce qui, selon vous a justifié une telle progression ?

MB : Il faut relativiser les choses. 800 élèves, c'est la moyenne nationale pour une agglomération de 100 000 habitants. Il y a plusieurs raisons à cela : le lieu magnifique et le soutien affiché de l'équipe municipale qui associe le conservatoire aux grands événements culturels, ainsi que la lisibilité qui nous est proposée au travers des colonnes de votre journal n'y sont pas pour rien. Mais je crois que le maître-mot et le passe-partout de notre réussite tient aussi dans la compétence des enseignants, et se résume dans le mot ENSEMBLE, dans le fait que nous pratiquons un sport d'équipe et que nous baignons tous, petits et grands, chacun à son niveau, dans le grand chaudron de la musique et de la danse : dès les premières années, les enfants produisent des spectacles, jouent en concert et cela continue tout au long de leur présence au conservatoire, quelles que soient leurs orientations, classique, jazz, danse, musique ancienne. L'on ne joue pas pour soi mais pour et avec les autres. Les générations sont mêlées, les professeurs jouent avec les élèves. Le conservatoire bouge, le conservatoire s'exporte et le conservatoire est enthousiaste. Il n'y a qu'à se référer au programme de la saison de concert. C'est cela le secret de notre vitalité et de notre succès.

Concert du Nouvel An

Mardi 27 janvier, 19 h
Théâtre de Chartres
Entrée Libre sur réservation

Réservations/Informations :
Théâtre de Chartres /
02 37 23 42 79.



L'Errant



Les cahiers de Nijinski



Jean-François Zygel



Christophe Intime Tour



Le Tombeur

L'Errant

Compagnie L'Arc électrique
Théâtre et marionnettes

Mardi 6 janvier
10h et 14h30// durée 1h15

Grande salle. Tarifs: de 10 € à 15 €
À partir de 11 ans // Collège
Charlotte Gosselin avait depuis longtemps envie de construire une marionnette à partir d'une peinture de Marc Chagall. Un spectacle à la fois visuel, musical et théâtral, pour approcher Marc Chagall d'une façon singulière, par l'intermédiaire de la scène.

Le classique selon Zygel

Avec Jean-François Zygel
au piano. Musique classique

Samedi 10 janvier
20h30// Durée 1h20

Grande salle. Tarif C: plein 15 €//
réduit 10 €// - 12 ans 8 €
Jean-François Zygel est

incontestablement l'un des pianistes les plus connus du grand public, notamment grâce à l'émission de France 2 La Boîte à musique. Il a su placer la musique classique à la portée de tous.

Christophe Intime Tour

Chanson
Mardi 13 janvier
20h30// durée 1h30

Grande salle. Tarif A: plein 37 €//
réduit 25 €// - 12 ans 15 €

Seul sur scène en compagnie de quelques instruments, tels que son indémodable guitare, il explorera son répertoire avec délectation.

Le Tombeur

De Robert Lamoureux
Avec Michel Leeb
Théâtre

Vendredi 16 janvier
20h30// durée 1h45

Grande salle. Tarif A: plein 37 €//
réduit 25 €// - 12 ans 15 €

L'inimitable Michel Leeb reprend son rôle culte, celui qui l'a fait découvrir et aimer du grand public, *Le Tombeur*. Une comédie hilarante et croustillante, finement ciselée par Robert Lamoureux.

Les cahiers de Nijinski

Comédie-Française et Opéra
national de Paris
Danse

Mardi 20 janvier
20h30// durée 1h15

Grande salle. Tarif B: plein 25 €//
réduit 15 €// - 12 ans 10 €

Ce projet très prometteur est mené par le TOP - Théâtre de l'Ouest Parisien, orchestré par Brigitte Lefèvre, directrice de la danse du Ballet de l'Opéra de Paris et Daniel San Pedro, comédien, metteur en scène, professeur à l'École de Danse de l'Opéra.



Le Misanthrope ou l'atrabilaire amoureux



Anthony Kavanagh



Grand pas classiques et chorégraphes du 20^e siècle

Le Misanthrope ou l'atrabilaire amoureux

De Molière
Avec Julie Depardieu
et Michel Fau
Théâtre

Samedi 24 janvier
20h30// durée 2h

Grande salle. Tarif B: plein 25 €///
réduit 15 €/// - 12 ans 10 €

Précipitez-vous pour découvrir ce *Misanthrope* signé Michel Fau qui, tout en étant très personnel, est au plus près de ce que voulait Molière: divertir et instruire le public.

Anthony Kavanagh se chauffe

Seul en scène
Mercredi 28 janvier
20h30// durée 1h30

Chartrexp:// Salle Ravenne.
Tarif A: plein 37 €/// réduit 25 €///
- 12 ans 15 €

Pour fêter ses noces de cristal avec le public français, 15 ans d'un

amour toujours aussi pur, Anthony Kavanagh revient pour notre plus grand plaisir!

Grands pas classiques et chorégraphes du 20^e siècle

Ballet de l'Opéra national de Paris

Danse classique
Samedi 31 janvier
20h30// durée 1h30

Grande salle. Tarif B: plein 25 €///
réduit 15 €/// - 12 ans 10 €

Particulièrement actuelle, cette soirée ouvre une fenêtre sur l'évolution de la danse classique. Un florilège envoûtant, empreint d'énergie et d'un certain humour.

Renseignements et réservations:
du mardi au vendredi
13h30-18h30/
samedi 10h-13h

02 37 23 42 79
billetterie@theatredechartres.fr
www.theatredechartres.fr

Théâtre en Pièces



Caligula d'Albert Camus

Mise en scène
Emmanuel Ray

Du 15 janvier
au 1^{er} février
les jeudi et
vendredi à
20h30

Le samedi à 16h et 20h30
le dimanche à 16h

La compagnie est heureuse d'avoir eu un si nombreux public aux représentations de *Caligula* d'Albert Camus données au CM101 du Coudray en octobre dernier. Partager un tel moment suppose sans doute que nous avons envie de le faire partager à nouveau...

Aussi, si vous souhaitez voir, ou revoir ce spectacle, ou permettre à d'autres personnes de le découvrir, nous avons le plaisir de vous informer qu'il sera joué au

Théâtre de l'Épée de Bois
Cartoucherie de Vincennes
Route du Champ de Manœuvre
75012 Paris

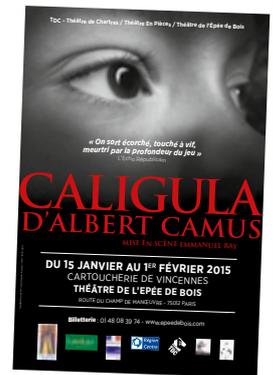
Nous reprendrons durant cette même période au Théâtre de l'Épée de Bois le spectacle

Jeanne d'Arc au Bûcher de Paul Claudel

Répertoire années 50

Mise en scène Emmanuel Ray
Du 15 janvier au 1^{er} février
du jeudi au samedi à 19h
le dimanche à 18h

Réservations 01 48 08 39 74
ou sur le site de l'épée de bois:
www.epee debois.com



Théâtre du seuil



LUKAZ

Répertoire années 50

Chanson – Jazz/Rock

Vendredi 16 et samedi 17 janvier

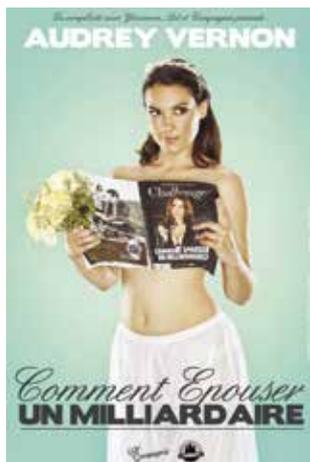
LukaZ, deux chanteuses aux fortes personnalités: l'une vient du métal, l'autre du post rock. Réunies par une passion commune pour le répertoire jazz des années 50, elles décident de dépoussiérer les grands standards, accompagnées d'un trio résolument rock.

Il faut s'imaginer les Andrews Sisters rencontrant les Breeders autour d'un cocktail au Morrison Hotel... L'alchimie des LukaZ tire son inspiration d'un contraste audacieux.

D'un côté nous avons le duo de voix synchrones et rythmées qui joue sur des harmonies typiques des années 50. De l'autre côté l'efficacité redoutable d'un combo rock des années 2000. Il ne faut donc pas s'étonner si devant la scène vous apercevez un grand-père accompagné de son petit-fils... Et si vous n'êtes définitivement pas fan de Peggy Lee ou des Chordettes, il y a fort à parier que l'humour et la complicité des deux chanteuses sur scène vous feront malgré tout passer un excellent moment.

www.theatreduseuil.com
theatre.du.seuil@wanaddo.fr
Fnac, carrefour...
Renseignements 02 37 36 89 30

Théâtre du Portail Sud



Comment épouser un milliardaire

Audrey Vernon

Mise en scène Yves Le Roland

Audrey Vernon, comédienne sur Canal Plus décalé et Madame de Goal, explique comment épouser un milliardaire et survivre en temps de crise afin de résoudre ses problèmes d'argent.

Du jeudi 15 au samedi 24 janvier

Jeudis, vendredis à 21 h

Samedis à 17h et 21 h

Lettres de délation



Après « Résister c'est exister »

retrouvez François Bourcier d'après le livre d'André Halimi

« La délation sous l'occupation »

Adaptation et Mise en scène: Agnes Arno

et les voix de: Catherine Allegret

Jean-Claude Dreyfus, Francis Lalanne

Lumières: Antonio de Carvalho

Son: Philippe Latron

Restituant les propos exacts contenus dans ces lettres, François Bourcier en fait un spectacle vivant et rythmé, parfois drôle, souvent poignant et historiquement passionnant.

Du jeudi 29 au samedi 31 janvier

Jeudis, vendredis à 21 h

Samedis à 17h et 21 h

THÉÂTRE PORTAIL SUD

8 cloître Notre-Dame,

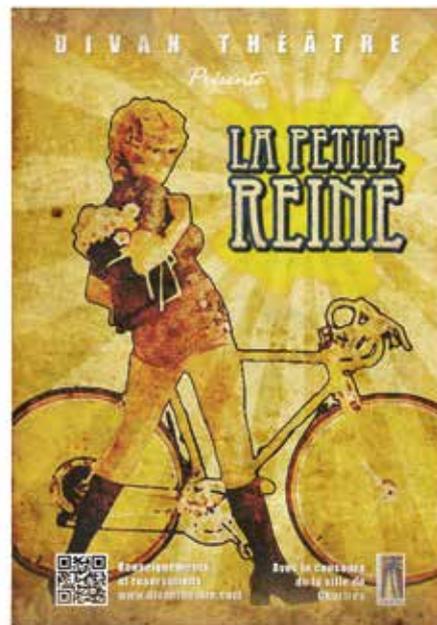
CHARTRES

Réservations: 02 37 36 33 06

Entrée: 15 €/ 11 €

www.theatreportailsud.com

Divan Théâtre



Théâtre

La petite reine

De et avec Ivan Challey et Romuald Bouhallier, Yann Mathieu Sébastien Fouillade

Les Bertin, Pierre, Paul et Jacques sont trois frères très unis, entre eux c'est biblique, ils n'ont qu'un Dieu: le vélo! Chacun a son rôle dans l'équipe et tout se passe à merveille... jusqu'à ce que Jacques commence à gagner... en effet le 5 juillet 1976, Jacques Bertin, 31 ans, remporte la 3^e étape du tour de France Laval – Saumur; Saumur la ville natale de sa mère... sa mère partie à sa naissance en 1945. Quand il pense à elle, il a une image en tête, « la petite reine » dans l'atelier de son père réparateur de vélo... « elle est là ta mère! » C'est ce qu'il lui dit le jour de ses neuf ans, en montrant cette affiche publicitaire accrochée au mur. Était-ce vraiment elle, cette pin'up lascive posant pour une célèbre marque de cycles? Ou était-ce le symbole fantasmé de la colère de son père? Et pourquoi pensait-il à elle, là, maintenant...sur la ligne d'arrivée?!

Samedi 7 février à 20h30

Tarifs: 8 € et 5 €. (commission + 1 €)

billetterie@theatredechartres.fr

reservation.doussineau@ville-chartres.fr

ou tél. 02 37 23 41 44 (répondeur)

Autres représentations les 6 février

20 h 30 et 8 février 15 h 30 réservations

www.divantheatre.fr

Parmi vos nouvelles résolutions 2015 : sortir, voir des spectacles, en parler autour de vous. Une année nouvelle commence pleine d'émotion pour petits et grands, de découvertes en musique, théâtre, danse et jeune public...



Match d'Impro

avec la LIC d'improvisation de Chartres

Et « comme tout match » ou « tous matchs » ?

Samedi 17 janvier à 20h30

Imaginez deux équipes face à face, une patinoire sans glace, un maître de cérémonie commentant la soirée et un arbitre pour qui il faudrait mettre une pièce dans une fente pour avoir une sourire ! Le 17 janvier 2015, la LIC de Chartres recevra Les Improklos de Blois pour construire ensemble des histoires sur tous les thèmes et dans toutes catégories. Comme tous matchs, il y a des points et c'est vous, spectateurs, qui voterez pour l'équipe qui aura le mieux joué. Attention l'arbitre : il siffle... mais la caravane passe !

Spectacle tout public à partir de 7 ans.

Info : 06 59 85 39 01

billetterie@theatredechartres.fr

tarifs : 8 € et 5 € (commission + 1 €)

Réservations : 02 37 23 41 44 (répondeur)

ou reservation.doussineau@ville-chartres.fr

Scène de famille

(répétitions)

dimanche 1^{er} février

de 9h30 à 12h30

Soyez chanteurs en famille et avec des amis. Il est toujours temps de rejoindre la chorale éphémère dirigée par Sébastien Bouvet (déjà 50 inscrits) autour d'un répertoire de chansons des années 30 à nos jours de Piaf à Bécaud de Hugues Aufray à Kyo Messieurs, basses et ténors, vous êtes les bienvenus !

Inscriptions 02 37 23 41 44 (répondeur) ou reservation.doussineau@ville-chartres.fr

Ça vous chante

Samedi 24 janvier à 19h Béatrice

Maillet: chant - Florian Genilleau :

chant, harpe, accordéon - Emmanuel

Le Poulichet: chant, guitare,

accordéon Production: Enfance &

Musique

Un monde sans chanson, ça n'existe pas. Une vie sans chanter ? Inimaginable. Trois musiciens chanteurs font découvrir ou redécouvrir un florilège de chansons françaises, du répertoire traditionnel à Georges Brassens, en passant par Nino Ferrer et Michèle Bernard... Enfants, parents, grands-parents, tous auront le plaisir de se rassembler autour de ces chansons qui se promènent et se transmettent en famille, à l'école, et qui nous sont à la fois familières et précieuses » !

Spectacle tout public à partir de 6 ans

billetterie@theatredechartres.fr

tarifs : 8 € et 5 € (commission + 1 €)

Réservations : 02 37 23 41 44 (répondeur)

ou reservation.doussineau@ville-chartres.fr

En partenariat avec la bibliothèque Louis

Aragon « Petits contes sortis du sac » de

Béatrice Maillet samedi à 24 janvier 11h

réservation 02 37 88 45 20

Les survivantes

Liz Cherhal

nouveau spectacle

samedi 31 janvier à 20h30

Liz Cherhal (Chant, Clavier) - Nicolas

Bonnet (Guitare) - Morvan Prat

(Violoncelle/Basse) - Lionel Bézier

(Batterie) www.eclatspectacle.com

Avec son premier disque *Il est arrivé quelque chose*, Liz Cherhal a reçu un coup de cœur de l'académie Charles Cros et les Bravos des professionnels d'Alors... Chante à Montauban. Le succès de cet album fût couronné par une tournée de plus de 200 de concerts. Avec son deuxième album : *Les survivantes*, elle nous parle de secrets, de ravages, de cataclysmes et d'un renouveau avec cette poésie qui la caractérise. Musicalement, ses mélodies entraînant et envoûtantes nous donnent envie de danser avec elle. Sur scène, la formation s'électrise. Un clavier acidulé, des guitares pétillantes, un violoncelle mystérieux et une batterie ravageuse... Avec *Les Survivantes*, elle assoit sa liberté scénique et affirme ses couleurs musicales.

billetterie@theatredechartres.fr

tarif 8 € et 5 € (commission + 1 €)

Réservations : 02 37 23 41 44 (répondeur)

ou reservation.doussineau@ville-chartres.fr

Le programme de Ciné-Clap



Mardi 13 janvier à 20 h 30

À la médiathèque l'Apostrophe

Les Amants crucifiés

de Kenji Mizoguchi (Japon, 1954, 1 h 42, vostf)

Kyoto au 18^{ème} siècle. Osan, l'épouse du grand imprimeur du Palais Impérial, demande à Mohei, l'employé préféré de son mari, de lui consentir un prêt pour aider sa famille. Mohei, qui aime en secret Osan, veut utiliser le sceau de l'imprimeur pour obtenir cet argent. Son projet frauduleux découvert, Mohei se dénonce à son patron. Mais suite à un concours de circonstances, Osan est surprise aux côtés de Mohei. Compromise mais irréprochable, lassée des infidélités de son mari, Osan préfère quitter son foyer. Mohei fuit avec elle, et va être amené, malgré leur différence de classe, à lui déclarer son amour...

Jeudi 22 janvier à 20 h 30

Au cinéma Les Enfants du Paradis

La Vie de château

de Jean-Paul Rappeneau (France, 1966, 1 h 33) - Musique de Michel Legrand

Avec Catherine Deneuve, Pierre Brasseur, Philippe Noiret - Version restaurée

Juin 1944, dans un château du bord de mer normand vit Jérôme avec sa charmante épouse, Marie. Excédée par le flegme de son époux, Marie ne désire qu'une seule chose: vivre à Paris. Pendant ce temps-là, un résistant est parachuté dans la région, il rencontre la belle châtelaine et en tombe fou amoureux. Le château occupé par des Allemands, dont un comman-

dant sous le charme de Marie, sera le théâtre de ce quatuor amoureux.

Séance ciné-culte; tarif réduit avec la carte ciné-clap

→ **Renseignements: Ciné-Clap**
02 37 28 28 87
www.cine-clap.com

Du 21 au 27 janvier

FESTIVAL TÉLÉRAMA

3,50€ la place

Ida

Mercredi et samedi : 18h15

Jeudi : 16h - Mardi : 19h45

Only lovers left alive

Mercredi : 20h45 - Vendredi : 21h30

Dimanche : 15h30 - Mardi : 19h30

Bande de filles

Mercredi : 13h45

Jeudi et Vendredi : 19h45

Samedi et lundi : 16h

Dimanche : 17h40

Mommy

Jeudi et dimanche : 19h55

samedi : 16h10 - Mardi : 13h45

The Grand Budapest Hotel

Mercredi et dimanche : 15h45

vendredi : 16h30 - lundi : 13h50

Samedi et mardi : 20h10

Au bord du monde

Mercredi : 18h - Jeudi : 13h45

Vendredi : 19h55 - Dimanche : 11h15

Saint Laurent

Mercredi et lundi : 20h15

Vendredi : 13h30 - Dimanche : 17h45

Mardi : 15h50

Le Garçon et le monde

Samedi et dimanche : 13h50

Les rencontres d'Albert



Rencontre avec Anne Girouard

C'est dans une pièce de Georges Feydeau *Le Bourgeois* que je rencontre Anne Girouard, connue surtout pour la série *Kamelott*.

Maître du vaudeville, Feydeau est connu plus pour *Le Fil à la patte*, *Le Dindon*, *La dame de chez Maxime*. *Le bourgeois*, pièce oubliée écrite en 1904 puis relookée par Nathalie Grauwain, un bon divertissement sans plus.

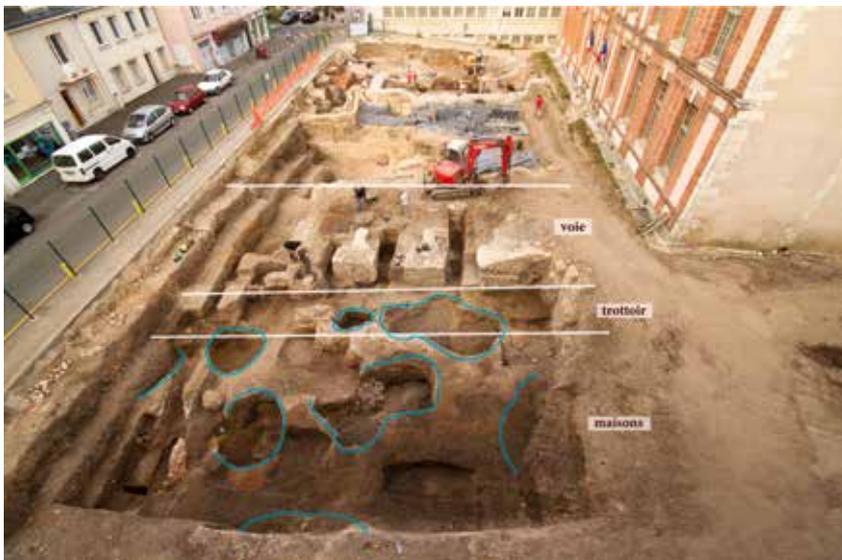
Anne Girouard me gratifie de son beau sourire et de sa gentillesse.



2000 ans d'histoire...

sous l'hôtel Montescot

Depuis mai 2014, une douzaine d'archéologues ont fouillé les jardins et l'ancien parking le long de l'hôtel Montescot, en vue de la construction du futur pôle administratif. Un chantier tenu dans les délais. Premier bilan « à chaud » avec Séverine Fissette, responsable de l'opération de fouille.



Septembre 2014 : découverte des niveaux gallo-romains sous l'ancien muséum (voie, trottoir et habitat privé), les vestiges sont largement perturbés par les fosses médiévales (en bleu)

Quels vestiges pensiez-vous découvrir sous ces parcelles ?

Nous recherchions les traces du tissu urbain des périodes médiévales et modernes signalées dans les archives (plans, textes...). Aujourd'hui, nous savons que la rue au Lin, dont le tracé a été modifié en 1960 était différent : une cave du XIV^e et une maison du XVI^e ne sont pas parallèles à la rue actuelle. Par ailleurs, à la suite de la fouille de la place des Halles (1978-1981), on attendait une occupation gallo-romaine, qui a bien été découverte lors de cette nouvelle fouille. Ce qui est étonnant c'est le hiatus chronologique entre le IV^e et le XII^e siècle. Il s'explique en partie par le fait que l'on se trouve en dehors de l'enceinte de la ville médiévale du IX^e. Nous avons en revanche la preuve qu'il y a une occupation antérieure à l'installation romaine, qui daterait du I^{er} siècle avant J.-C.

Comment se sont déroulés ces huit mois de fouille ?

Rappelons que le chantier s'étend sur 2 000 m² et trois mètres de profondeur et que nous avons tenu les délais. La fouille manuelle de l'ensemble des vestiges a été réalisée par une équipe soudée et compétente. L'état du sous-sol nous a aidé car de nombreuses fosses et caves furent vidées à la pelle mécanique. L'évacuation des déblais a été compliquée autour des murs des ailes du XIX^e s. et nous n'avons pas pu les ôter en totalité en raison de la profondeur de leurs fondations.

Quelle est la suite de l'opération ?

Vu l'ampleur de la fouille et la quantité de données recueillies (plans à l'échelle, relevés topographiques, enregistrements des structures, photographies...) et des objets collectés (plus de 100 caisses de fragments de poteries, autant pour les ossements animaux, plus de 500 petits objets métalliques...), la phase d'étude durera au minimum une année et mobi-

lisera quatre personnes. En premier, les données vont être informatisées et le mobilier nettoyé. Les résultats des études spécialisées (céramologiques, archéozoologiques...) composeront le final de l'opération courant 2016.

Chronologie des vestiges

- **I^{er} siècle avant J.-C.** : une voie primitive (axe nord-sud) longée par des habitats en matériaux légers (bois et torchis) portant des traces d'incendie.

- **I^e – IV^e siècles** : une nouvelle voie gallo-romaine construite sur l'axe primitif, bordée de trottoirs, de fossés et d'habitations.

- **IV^e - XII^e siècles** : absence assurée de vestiges (hiatus chronologique).

- **XII^e – XVI^e siècles** : grandes fosses d'extraction (d'argile à silex ?).

- **XIV^e siècles** : en bordure de l'actuelle rue au Lin : une très grande cave et des éléments en pierre taillée (chapiteau) signalent un bâtiment public (?) dont l'utilisation est inconnue. Sous l'ancien parking : cave de l'ancien grenier à sel avec deux arches en angle.

- **XV^e-XVI^e siècles** : habitations équipées de caves.

- **XIX^e siècle** : les trois anciennes ailes de l'hôtel Montescot (Justice de Paix, salle des mariages et du Conseil municipal, services administratifs), l'ancien Muséum et l'ancien arsenal (stocks de l'artillerie). L'ensemble a été détruit par le bombardement du 26 mai 1944.

Chartres en toutes lettres... 37

Des vœux et des regrets...

Si vous lisez régulièrement cette chronique, vous avez peut-être l'impression qu'il suffit de lever le petit doigt, pour trouver le document postal chartrain qui fera l'affaire, qui sortira de l'ordinaire et fera une belle histoire! Et bien pas toujours!



Le premier janvier 1947, les tarifs postaux augmentent (comme cette année) et ce n'est pas forcément une bonne nouvelle! De 3 francs, ils passent à 5 francs pour la lettre. En cette période où l'on envoyait massivement ses vœux par courrier, la plupart des gens, avertis de l'augmentation de tarif et expédié les courriers fin décembre, et les retardataires devaient se mordre les doigts! Mais quitte à être en retard, autant prendre son temps... Bien joué! car le 3 janvier les tarifs baissent (pas comme cette année!). De 5 francs, le port de la lettre passe à 4,50 francs. Ce qui, presque 70 ans plus tard, donne d'énormes raretés, peu connues et souvent massacrées. Cette petite lettre, malheureusement pas chartreuse, permettrait un bon restaurant à deux personnes!!!

Et regrets pour la seconde, chartreuse elle. Mais si je tenais celle ou celui qui a ôté le timbre en haut à droite... Car daté du 2 janvier, il aurait suffi que

ce soit un timbre à 2 francs pour que ce document passe de rien à beaucoup... Mais c'est irréparable!

Regrets, disais-je! Mais à l'image du premier courrier, vœux et espoir à vous tous, pour qu'un petit rien vous apporte beaucoup!

Jean-Francis RESSORT,
Cercle philatélique chartrain

Bourse aux collections

Pour bien commencer l'année, le Cercle philatélique chartrain organise sa 8^e bourse, timbres, cartes postales et vieux papiers aux abbayes de Saint-Brice (salle B2) dès le 4 janvier 2015. Ouverture de 10 h à 17 h. Entrée gratuite.

Dans les écoles!

L'équipe animation intervient dans les classes de la grande section maternelle au CM2, sous forme d'ateliers pédagogiques. Découvrez la liste des thèmes proposés dans la rubrique « l'espace pédagogique » du site internet et réservez dès maintenant votre activité!

→ **Contact: Françoise Jamais**
Tél.: 02 37 23 42 20

À lire

Deux articles dans:
Recueil du Comité Archéologique d'Eure-et-Loir (CAEL) : 1989-2014, 25 ans d'activités

- *Donner aux squelettes un supplément d'âme: vie et mort des chiens d'Autricum* - Julie Rivière (archéozoologue au service), Gwenaëlle Boutin

- *(presque) 40 années d'archéologie de la ville de Chartres: historiographie de la recherche* - Dominique Joly (directeur du service)

Les derniers rapports scientifiques:

- *Précisions sur les occupations gauloise et romaine dans le quartier de Rechèvres* - Frédéric Dupont

- *Occupations antique et médiévale dans le quartier Saint-André* - Marie-Camille Vivant-Fuster

- *L'évolution de deux maisons à pan de bois en ville-basse de Chartres (rue Chantault, rue de la Brèche)* - Juliette Astruc

→ **Plus d'actualités sur**
archeologie.chartres.fr

Association Porte Guillaume

L'assemblée générale de l'association Porte Guillaume aura lieu le **mardi 13 janvier à 18h au salon Montescot de l'hôtel de Ville.**

Bourse aux collections

Pour bien commencer l'année, le Cercle philatélique chartrain organise sa 8^e bourse, timbres, cartes postales et vieux papiers aux abbayes de Saint-Brice (salle B2) dès le 4 janvier 2015. **Ouverture de 10h à 17h. Entrée gratuite.**

Pièces jaunes 2015

Du 7 janvier au 14 février
Depuis 1990, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, présidée par Bernadette Chirac, organise tous les ans au mois de janvier l'opération Pièces Jaunes pour améliorer la vie des enfants et des adolescents hospitalisés.

Association des Amis du musée des Beaux-Arts

Exposition au Musée du Luxembourg
lundi 19 janvier à Paris
« Paul Durand-Ruel, Le pari de l'impressionnisme Manet, Monet, Renoir »
Basilique de Saint-Denis
Les adhérents sont pris en charge en autocar qui part de Lucé, Chartres Centre et Chartres La Madeleine. Visites commentées par des guides conférenciers issus de l'École du Louvre. Retour en autocar le soir à Chartres.

Conférence :

Jeudi 29 janvier à 17 h 15 au musée des Beaux-Arts de Chartres
« La vie quotidienne à Venise au XVIII^e siècle à travers la peinture de

Pietro Longhi »
par Jacques Gravé.

Pour tout renseignement écrire à amismuseechartres@orange.fr ou téléphoner le mercredi après-midi au 02 37 36 25 60 pendant la permanence au 5 Cloître Notre-Dame à Chartres de 14 h 30 à 17 h (pas de permanences pendant les vacances scolaires).

Café bouquins

Un café bouquins se tiendra le samedi 24 janvier à 17h, à l'Annexe, 31-33 rue du Soleil-d'-Or. Lecteur de romans, vous aimeriez partager et confronter vos impressions de lecture dans une conversation franche et détendue ? Venez au café-Bouquins !
Contact : Geneviève Dhont
Tél. : 06 11 54 09 85.

Permanence Adulte relais à la maison Pour tous de la Madeleine

Au service des habitants des quartiers de la Madeleine, Saint Chéron, les Hauts de Chartres, Beaulieu. Pour vous informer, vous aider dans vos démarches administratives.
Du lundi au vendredi de 9h à 12 h et 13 h 30 à 17 h.
Renseignements la Dame à la Licorne.
MPT de la Madeleine, Mail Jean de Dunois Chartres.
Tél. : 02 37 26 91 63 ou 02 37 36 80 72.
Adulterelais-ja28wanadoo.fr
Site : www.dame-a-la-licorne.com

Aux Archives départementales d'Eure-et-Loir

Exposition « *Les cartes et le territoire : l'invention de l'Eure-et-Loir* »
Jusqu'au 27 mars 2015

Profitant de la fermeture du musée pour travaux de réhabilitation du bâtiment et refonte des expositions permanentes, le Compa présente une exposition aux Archives départementales et donne ainsi à voir une partie de leur fonds exceptionnel de cartes et plans, riche de près de 4 000 pièces.

Entrée libre du lundi au vendredi de 9h à 17 h 30 et le 1^{er} et 3^e week-end de chaque mois de 14 h à 18 h.
www.lecompa.fr - www.archives28.fr
Le Compa – Conservatoire de l'agriculture Pont de Mainvilliers à Chartres
Tél. 02 37 84 15 00.

Le new look atelier de couture créatif

L'atelier de créations de La Dame à la Licorne vous accueille et vous accompagne pour les réalisations et travaux de couture de votre choix. L'atelier est ouvert à toutes personnes confirmées ou non qui souhaitent échanger et partager leurs savoir-faire avec un suivi et les conseils précieux du « *Maître styliste couturier* » de l'atelier de la « *Dame à la licorne* ». Tous les mercredis de 9 h 15 à 11 h 15.
Inscriptions : La Dame à la Licorne MPT de la Madeleine, Mail Jean de Dunois 28 000 Chartres.
Adhésion : 7 euro/an ; tarif : 15 euros/trimestre.
Tél. : 02 37 36 80 72 ; 06 09 82 95 13.
atelierlicorne@wanadoo.fr
www.dame-a-la-licorne.com

Exposition Les hôpitaux militaires à Chartres (1914-1918)

À l'occasion des cérémonies de commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, la Ville de Chartres organise une exposition sur le thème :

« *Les hôpitaux militaires à Chartres (1914-1918)* ». Celle-ci est réalisée par Jean-Francis Ressort qui fournit l'ensemble des textes et des illustrations. L'exposition est visible, en extérieur, esplanade de la Résistance.

Vous êtes atteint(e) de cancer ?

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations ainsi que pour des aides personnalisées et surtout vous accompagner... Différents ateliers vous sont proposés : gym, réflexologie, groupe de convivialité, couture, loisirs créatifs, socio esthétique, sophrologie, yoga.
Nous contacter au Comité de la ligue contre le cancer
7, rue Gabriel-Péri à Chartres
Tél. 02 37 21 19 50
cd28ligue.net@wanadoo.fr
www.ligue-cancer.net/cd/28

Nouvelle permanence à Famille de France avec l'association Valentin Haüy

Pour les personnes à déficience visuelle dans le cadre des locataires Chartres Habitat. 19 place Saint Louis, quartier de la Madeleine à Chartres.
Tous les lundis de 13 h à 16 h 30. Accueil spontané ou sur rendez-vous.
Tél. 02 36 98 72 84 ou 02 37 33 05 64
Courriel : agnesterek@aol.com

Semaine de la communication du Lions Club International

Du 12 au 17 janvier. Clôture de l'événement avec une vente de galettes des rois par le Lions Club Chartres Doyen, le samedi 17 janvier,

place Marceau, pour financer et acquérir des « plaque-handicap ». Contact : 06 16 81 95 66 brunochartres@yahoo.fr

Les Samedis musicaux de Chartres
Récital Franz Liszt



Wilfrid Humbert au piano
Au musée des Beaux-Arts le samedi 7 février à 18h.
11 € pour les adhérents et jeunes de 12 à 25 ans; 17 € plein tarif. Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.
Réservation :
www.samedismusicaux.fr
06 26 07 66 13 ; L'Asne qui vieille, 10 cloître Notre-Dame 02 37 21 39 46 ; billetterie sur place.

La nocturne de Chartres de l'ASPTT
Samedi 24 janvier
Départ de la randonnée pédestre à 20 h de l'école Gérard-Philippe parvis de la cathédrale. Nouveaux parcours: 8 ou 12 km; 7 ou 20 km avec ravitaillement. Collation à l'arrivée.
Inscription: 3 € - gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans. À régler sur place à partir de 19h
Renseignements :
02 37 34 69 74
ou 06 11 61 78 10
aspttchartresrando28@gmail.com

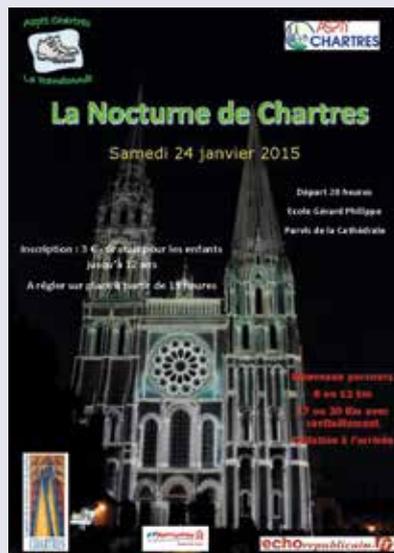
Réseau Addictions 28

Réunions d'aide à l'arrêt du tabac. Gratuit. Prochaines réunions à Chartres : jeudi 15 janvier à 17h30. Réunions « Gestion du stress par la relaxation ». Gratuit. Prochaines réunions à Chartres : lundis 12 et 26 janvier à 17h30. Réunions « Tabac, cuisine et diététique ». Gratuit. Prochaine réunion à Chartres : vendredi 16 janvier à 17h.

Renseignements et inscriptions : Réseau Addictions 28 tél. 02 37 30 31 05.

Concert chorale Jubilate

le 1^{er} février
La chorale Jubilate donne un concert en faveur de l'association d'aide au Vietnam et à l'enfance (AVE), le 1^{er} février à 16h30 à la chapelle Notre-Dame de la Brèche. Participation libre.
contact : 06 15 40 12 63.



Association Nos anges

Participez au week-end organisé au profit de la lutte contre les maladies génétiques orphelines par l'association « Nos Anges ».
Samedi 14 février à 14h à Barjouville : conférence sur les maladies génétiques orphelines. Entrée libre.
A 19h, au parc des expositions de Chartres, dîner spectacle dansant avec la participation exceptionnelle du groupe Boney M ; tombola. Réservations au 06 25 74 72 41 dans la limite des places disponibles.
Dimanche 15 février à 14h30 à la salle Chavannes de Morancez : merveilleux spectacle de magie surprise ! Entrée : 3€ au profit des enfants malades.



Solution du mois de déc. 2014	R	F	T	I			
	P	A	R	K	I	N	G
	O	A	I	R	E	L	L
	E	N	G	R	E	L	L
	H	A	L	U	I	U	B
	T	O	N	N	E	L	L
	E	T	E	P	L	I	S
	R	E	S	E	I	T	E
	L	A	R	T	E	R	I
	D	O	U	C	E	I	N
	G	E	R	C	E	I	N
	V	O	I	E	S	E	R
	P	I	G	E	D	O	O
	C	L	E	R	G	E	A
	L	N	R	A	P	P	E
	L	E	I	C	A	A	G
	I	E	I	D	E	R	T
	N	L	R	E	P	E	T
	E	V	A	S	I	O	N

TRIBUNES

Tribunes de l'opposition

Tribune de Réunir Chartres

Le Zenith est-il dans les choux ?

Le projet de ZENTIH du Député-Maire-Président d'agglomération, comme tout projet d'envergure, a fait l'objet d'une enquête publique, ordonnée par le Tribunal Administratif d'Orléans.

Cette enquête s'est déroulée du 10 juin au 12 juillet 2014.

Le rapport du commissaire enquêteur(*), établi le 9 août 2014, contient de très nombreuses réserves, au point que le commissaire enquêteur finit par conclure :

« ... décider de construire dans la ZAC du Pôle Gare un tel équipement en premier, avant que ne soient réalisées ses conditions d'accès et d'exploitation, **n'est pas raisonnable et me porte à donner un Avis défavorable.** »

Il est rarissime qu'une enquête publique se termine par un avis défavorable et compte tenu des réserves émises, le projet tel qu'il est conçu, n'a pratiquement plus aucune chance d'aboutir, à moins qu'il ne soit entièrement remanié.

Pourquoi cet avis négatif ?

Outre de multiples incohérences, impasses et imprécisions, le rapport critique spécifiquement le fait que, mettant la charrue avant les bœufs, la construction du ZENITH soit envisagée avant celle du parking (colossal : 2 800 places) capable d'accueillir les véhicules des spectateurs, créant ainsi embouteillages et stationnement anarchique, au préjudice des usagers et des riverains.

Lors de la campagne municipale de mars 2014, nous avons stigmatisé ce projet pharaonique, encore un, implanté au pire endroit possible en termes d'accès.

Nous proposons à la place le projet AUTRICUM : un quartier d'affaires, qui aurait pu regrouper, outre des commerces de proximité et des services associés, le siège de la Cosmetic Valley, un centre de conférences, un incubateur pour jeunes entreprises, un espace de travail partagé pour les "Start-up" ...

Ce projet alternatif à celui du Maire reprend tout son intérêt : facile d'accès depuis Paris puisque situé sur le Pôle Gare. Il aurait eu des compétences et des sources d'innovation du fait de son rattachement au « Pôle Universitaire », ainsi qu'à la future école d'ingénieurs de Chartres « Polytech » proposée par la Région, tout cela en liaison avec la future ligne SNCF « Chartres-Orléans » ...

Nous sommes toujours en adéquation avec la réalité économique et environnementale de notre Ville qui a besoin d'infrastructures économiques et créatrices d'emplois au cœur des villes plutôt que de Zenith qui eux sont habituellement implantés en périphérie !

Il est désormais établi que le rapport du commissaire enquêteur nous donne raison pour le futur du pôle gare.

Nous vous souhaitons une belle année 2015.

(*) ce rapport est accessible sur de nombreux sites dédiés.

L'équipe de Réunir Chartres

Catherine Maunoury (SE), David Lebon (PS), Éric Chevée (Modem), Sandra Renda (EELV), Noël Billard (PS), Nicole Sirandré (PS)
reunirchartres@gmail.com

Tribune du Front de Gauche

Nous contestons la réforme de l'éducation prioritaire présentée par la ministre de l'éducation nationale. Dans le département, de nombreuses écoles sortent du dispositif ZEP. Les écoles Henri Matisse et George Sand sont concernées.

C'est dans ce contexte, qu'une fois de plus, la rigidité de la majorité de M. Gorges (UMP) s'est particulièrement illustrée en cette fin d'année. Les écoles des Hauts-de-Chartres vont être fermées en fin de l'année scolaire, projet contesté par les parents d'élèves ainsi que par les habitants du quartier. Pétition, manifestations, occupation d'école, une lettre ouverte, de nombreux sujets dans la presse : cela n'a pas donné lieu à une remise en cause de ce projet, la majorité passe en force en mettant en avant des arguments purement technique. A aucun moment les réalités humaines n'ont été prises en compte, notamment l'absence d'activités au sein de ce quartier.

Mme Dorange parle de baisse des effectifs en école élémentaire : c'est faux pour cette année et les prévisions de la rentrée prochaine.

C'est aussi l'urbanisme, le logement, et la politique sociale de la ville qui est en cause. Il semblerait que la qualité de certains nouveaux logements soit discutable. Est-ce vrai que des maisons neuves connaissent des problèmes d'infiltrations d'eau? Dans ces conditions, il est normal que ces logements ne soient pas attractifs.

De nombreuses luttes en perspective pour notre avenir commun : celui de nos enfants.

La solidarité est toujours une idée neuve en 2015.

Meilleurs Voeux.

Denis Barbe

Contact : frontdegauche.chartres@gmail.com

Tribune du Front National

Du bon usage de l'argent public

En cette fin d'exercice, il semble opportun de parler de l'usage des deniers publics, du contribuable donc :

-La majorité prétend réduire la pression fiscale, très bien. Mais dans ce cas, comment expliquer la hausse de la Taxe Foncière (une dizaine d'euros me concernant) ? Les économistes de métier auront sans doute compris, mais le citoyen lambda, que nenni !

-Cette même majorité entend maîtriser la dette, mais emprunte encore. Le simple bon sens voudrait pourtant que l'on ajoute pas de dette à la dette déjà existante (1761€/hab. au début 2014). Là aussi, il faudra expliquer ceci aux profanes (dont je suis).

-Enfin, parlons subventions : s'il est on ne peut plus normal d'encourager les arts, le sport et la culture, les associations bénéficiaires doivent faire preuve de la plus grande neutralité. Quand on sait que certaines associations sportives (dont je tairais le nom par charité) pratiquent la discrimination idéologique (comme cet entraîneur qui a viré sans autre forme de procès un licencié réputé proche du Rassemblement Bleu Marine)...Le Conseil serait inspiré de veiller au respect de cette neutralité.

Pour terminer, remerciements Mr Barbe et son fantastique numéro de triste clown blanc m'ayant permis d'exercer mes talents d'auguste lors du dernier Conseil Municipal de l'année !

Sur ce, je vous souhaite à tous une bonne année 2015

Thibaut Brière-Saunier

Confiance!

La majorité municipale a le plaisir de vous présenter ses vœux les meilleurs pour l'année qui commence.

En cadeau, elle vous offre ce qu'elle peut donner : les taux de vos impôts locaux baisseront en 2015 comme chaque année depuis 2001.

Un article de l'Echo Républicain paru le mardi 16 décembre montrait simplement ce qu'il en était, au-delà des discours des uns et des autres. Notre équipe tient ses engagements et cela se voit.

Nous n'aurons pas l'ironie, trop facile en ces temps difficiles, de comparer notre attitude avec celle du gouvernement de la France...

Nous en voulons pour preuve le désarroi de l'opposition municipale socialiste et celle de ses alliés Verts et Modem lors du débat budgétaire : monsieur Chevée continue d'annoncer des catastrophes qui n'arrivent jamais, madame Renda demande poliment que notre majorité épouse les errements des Verts, monsieur Lebon poursuit ses attaques contre les personnes sans comprendre qu'il est déjà bien seul pour cette même raison...

Le « responsable » (?) du Front de Gauche traite le Président de la République (le même qu'il a élu) de « guignol », et celui du Front National avoue en plein débat budgétaire que l'économie et les finances publiques ne sont pas son fort...

Vous comprenez pourquoi nous préférons, et de loin, consacrer les pages de ce journal à ce que nous faisons, à ce que nous ferons, pour prolonger une dynamique chartreuse qui doit rester à l'égal de notre modération fiscale.

Plus que jamais, la crise doit nous inciter à investir, à regarder vers l'avant, à fédérer les énergies privées, à entraîner les communes de l'Agglomération, bref, à créer cette confiance qui fait tant défaut à la France.

Voilà bien le sens que nous voulons donner à nos vœux de bonne année.

Chartres et vous-même le valez bien !

Les élus de la majorité municipale

Déclarations Préalables déposées		
LE COMPTOIR DES COULEURS	18 RUE DU SOLEIL D'OR	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
AUBERT DIDIER	68 RUE CHANZY	REMPLACEMENT DE PORTAIL
DAZIN LOUIS PIERRE	19 RUE DE LA CROIX THIBAUT	CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN
PAMUK SEVJI	46 BIS RUE DU REPOS	TRAVAUX DE CLOTURE
FOUCHARD DOMINIQUE	24 RUE SAINT MICHEL	REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
MAIRE ROMAIN	80 RUE DE SOURS	DEMOLITION, TRAVAUX DE COUVERTURE, ISOLATION ET REFECTION FACADE
COUPE CYRIL ET VERONIQUE	31 RUE DES VIEUX CAPUCINS	TRAVAUX DE CLOTURE
PENICAUD CHRISTOPHE	38 RUE DES ROULIERS	REFECTION D'ENDUIT EXTERIEUR
DORET BRUNO	3 RUE DELAVOIERE	TRAVAUX DE CLOTURE
ANDRE SIVAPEROMAL	57 RUE DU COMMANDANT CHESNE	REMPLACEMENT DE CLOTURE
DUVAL GERARD	154 RUE GASTON COUTE	REMPLACEMENT DES MENUISERIES ET POSE DE VOLETS ROULANTS
COPROPRITE DU 7 ET 9 RUE SAINT PIERRE	7-9 RUE SAINT PIERRE	TRAVAUX DE ZINGUERIE SUR PORTAIL
MINISTERE DE LA JUSTICE	3 RUE SAINT JACQUES	AMENAGEMENT DE CELLULES ET ZONES D'ATTENTE
ANDRE LAURENT - U.N.A.H.	29 RUE DU MARECHAL LECLERC	INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES
DEPELCHIN CELINE	7 BD DE LA COURTILLE	REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
SYNDIC DE COPROPRIETE	24 RUE MURET	TRAVAUX CONFORTATIFS BATIMENT A
SYNDIC DE COPROPRIETE	24 RUE MURET	TRAVAUX CONFORTATIFS BATIMENT B
ESPACE 4 MAINTENANCE	36 RUE NOEL BALLAY	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
DIRPJJ GRAND CENTRE	74 RUE DES CHAISES	CREATION DE FENETRE ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
VILLE DE CHARTRES	13 RUE DES BAS BOURGS	COUVERTURE PROVISoire DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
DAMAS DAVID	2 ALLEE DU CLOS BLIN	TRAVAUX DE CLOTURE ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES
SERRAMEDAN ISABELLE	7 RUE DES CHANGES	REMPLACEMENT DE 3 CHASSIS DE TOIT
TREMBLAY JEANNE MARIE	124 RUE GABRIEL PERI	CREATION DE CHASSIS DE TOIT
SARL BDF	8 RUE DU SOLEIL D'OR	REFECTION DE CHENEAUX
SDC LA FRANCE - IMMO DE FRANCE	10 PLACE DES EPARS	INSTALLATION D'UN PORTAIL AUTOMATIQUE
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES - FONCIA BRETTE	9-11-13 RUE AUX JUIFS	POSE DE GARDE CORPS
DUBOIS GUY	13 RUE SERPENTE	POSE D'UN VOLET BOIS
VALLET FRANCOISE	11 RUE DU FAUBOURG GUILLAUME	EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION
SA LA ROSERAIE	RUELLE DU CLOS L'EVÊQUE	DIVISION PARCELLAIRE
BRAECKEVELT XAVIER	26 RUE DU DOCTEUR MAUNOURY	TRAVAUX D'ELAGAGE D'ARBRES
SAINT MACLOU	12 RUE DIEUDONNE COSTES	MODIFICATIONS DE FACADES
PARIS ALAIN	103 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
LORIOU CAMILLE	55 RUE DES VIEUX CAPUCINS	TRAVAUX DE COUVERTURE
Déclarations Préalables délivrées		
BANIEL REMI	8 RUE DE LA MANUTENTION	CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN
GIBIER JULIEN	9 RUE CHANTAUT	RAVALEMENT DE FACADE
GOGUE OLIVIER	42 RUE DE LA CLOUTERIE	REMISE EN PEINTURE DES VOLETS
AJELLO CHRISTOPHE	18 PLACE BILLARD	MODIFICATIONS DE FACADES
AMEKHI SAMIR	4 RUE DES BONS ENFANTS	TRANSFORMATION D'UNE MAISON D'HABITATION
DOUBLIER -	12 RUE DIEUDONNE COSTES	MODIFICATION DE FACADE
CRANCE MICHEL	30 AVENUE DE PLAISANCE	TRAVAUX D'EXTENSION
TROCHU NICOLAS	35 RUE DE FRESNAY	CREATION D'UN CARPORT
CHARTRES HABITAT	2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	REHABILITATION D'UN BATIMENT
DENIS RAPHAEL	33 RUE SAINT BRICE	TRAVAUX DE COUVERTURE
DIAS AUGUSTO	44 RUE DU MARECHAL LECLERC	REALISATION D'UNE VERANDA
DIAS AUGUSTO	44 RUE DU MARECHAL LECLERC	REALISATION D'UNE VERANDA
BONO FRANCOIS	1 RUE DE LA PREVOYANCE	REMPLACEMENT DE PORTAIL
SCI GEPPETTO	58 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	DEMOLITION MUR DE CLOTURE, MODIFICATION DE FACADES ET TOITURE
KEHREN NATHALIE	86 RUE GABRIEL PERI	DEMOLITION D'ABRI DE JARDIN ET CONSTRUCTION DE VERANDA
GORET CLAIRE	14 RUE DE LA MANUTENTION	TRAVAUX DE CLOTURE
VILLE DE CHARTRES	1 RUE DU MASSACRE	TRAVAUX DE COUVERTURE ET MODIFICATIONS DE FACADES
CARREFOUR PROXIMITE	MAIL DES PETITS CLOS	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
GUITTET XAVIER	19 RUE DE LA COURONNE	RAVALEMENT DE FACADE COTE JARDIN
AUBERT DIDIER	68 RUE CHANZY	REMPLACEMENT DE PORTAIL
DAZIN LOUIS PIERRE	19 RUE DE LA CROIX THIBAUT	CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN
PENICAUD CHRISTOPHE	38 RUE DES ROULIERS	REFECTION D'ENDUIT EXTERIEUR
ANDRE SIVAPEROMAL	57 RUE DU COMMANDANT CHESNE	TRAVAUX DE CLOTURE
TREMBLAY JEANNE MARIE	124 RUE GABRIEL PERI	CREATION DE CHASSIS DE TOIT
Permis de Construire déposés		
CHARTRES DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	2 A 6 RUE DES LISSES, 2 ET 4 RUE SAINTE THERESE, 1 ET 3 RUE DU PALAIS DE JUSTICE	PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF VALANT DIVISION PARCELLAIRE
CHARTRES DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	13 A 19 RUE DES LISSES	PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF VALANT DIVISION PARCELLAIRE
GUY PIERRAT	17 AVENUE D'ALIGRE	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE (PC MODIFICATIF)
JOYEUX JEAN-LUC ET PATRICIA	20 RUE DES PRIMEVERES (LOT A)	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE (PC MODIFICATIF)
CORNU JULIEN	69 RUE DE REVERDY	CONSTRUCTION D'UNE MAISON HABITATION
DJEBBY SALAH	11 RUE BLERIOT	TRAVAUX D'EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION
MASSON XAVIER	22 RUE DES LILAS	TRAVAUX D'EXTENSION
DIRECTION DE LA TRACTION - SNCF	IMPASSE DES VAUROUX	CONSTRUCTION D'UNE STATION SERVICE
Permis de Construire délivrés		
CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR	9 ET 11 RUE DU CARDINAL PIE	REAMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR (PC MODIFICATIF)
ACEC - MR GERNEZ ERIC	2 AVENUE BETHOUART	CONSTRUCTION D'UN COLLEGE (PC MODIFICATIF)
GUERLAIN SA	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	CONSTRUCTION D'UNE USINE (PC MODIFICATIF)
SAS OTI	AVENUE DE BEAULIEU	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (PC MODIFICATIF)
HOTEL JEHAN DE BEAUCE	19 AVENUE JEHAN DE BEAUCE	MISE EN SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE PMR (PC MODIFICATIF)
CHARTRES DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	43 RUE DU DOCTEUR MAUNOURY	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (PC MODIFICATIF)
JOYEUX JEAN-LUC ET PATRICIA	20 RUE DES PRIMEVERES (LOT A)	CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE
VILLEFOURCEIX PIERRE	48 RUE SAINT PIERRE	EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION (PC MODIFICATIF)
CHARTRES HABITAT	ZAC DE LA ROSERAIE - LOT 1A ILOT EST	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
CHARTRES HABITAT	ZAC DE LA ROSERAIE - LOT 1A ILOT SUD	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
VILLE DE CHARTRES	6 A 12 RUE JEAN MONNET	CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL POUR JEUNES
SFR	12 RUE SAINT MICHEL	INSTALLATION D'ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE MOBILE
BLANCHISSERIE GALLIA	51 BIS AVENUE D'ORLEANS	TRAVAUX D'EXTENSION ET RESTRUCTURATION
SCI LA TOUR	8 PLACE DE LA PORTE SAINT MICHEL	RESTRUCTURATION HABITATION EN COMMERCE ET LOGEMENT
MILLET PIERRE	101 RUE SAINT BRICE	TRAVAUX D'EXTENSION
LHERMITE NICOLAS	32 RUE DES PETITES FILLES DIEU	SURELEVATION D'UNE HABITATION ET DEMOLITION ABRI DE JARDIN
Permis de Démolir délivrés		
KUBICKI ANDRE	20 RUE DE RECHEVRES	DEMOLITION D'UNE DEPENDANCE
CHARTRES AMENAGEMENT	19 RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN	DEMOLITION DE BATIMENTS VETUSTES

COMPTE RENDU SUCCINCT ET ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean Pierre GORGES, Député-maire de Chartres :

DESIGNE Madame Karine DORANGE, Secrétaire de séance

Etaient présents :

Monsieur GORGES, Député-maire

Etaient représentés :

Mme FROMONT ; M. MASSELUS ; Mme DORANGE ; M. GUERET ; Mme DUTARTRE ; M. ROLO ; Mme BARRAULT ; M. GEROUDET ; Mme VINCENT (à partir de la délibération 11) ; Mme MESNARD ; M. GORGE ; Mme CHEDEVILLE ; M. CONTREPOIS ; M. LHUILLERY ; M. TEILLEUX ; M. BONNET ; M. BREHU ; Mme CRESSAN ; Mme DEVENDER ; M. DUVAL ; Mme ELAMBERT ; Mme FERRONNIERE (à partir de la délibération 7) ; M. MAYINDA-ZOBELA ; Mme MILON (De la délibération 1 à 47) ; Mme MOREL ; M. PIERRAT ; Mme VENTURA ; M. LEBON (à partir de la délibération 9) ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BRIERE-SAUNIER ; M. BARBE

Etaient représentés :

Mme VINCENT par pouvoir à Mme FROMONT (délibérations 1 à 10)

Mme GAUJARD par pouvoir à M. BONNET

M. MALET par pouvoir à Mme BARRAULT

M. YASAR par pouvoir à M. MASSELUS

Mme MAUNOURY par pouvoir à Mme RENDA

M. BILLARD par pouvoir à Mme SIRANDRE

Mme MILON par pouvoir à M. GUERET (à partir de la délibération 48)

Ressources Humaines

1/ Convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 36 voix pour, 1 voix contre

APPROUVE la convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres métropole. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

2/ Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, MM. CHEVEE et BARBE ne prennent pas part au vote

APPROUVE la modification du tableau des effectifs afin de permettre les transferts de personnels de la Direction Petite Enfance et de supprimer les postes des agents concernés par le transfert issu de la Loi MAPTAM.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

3/ Régime indemnitaire suite au transfert de la compétence « petite enfance » du CCAS à la ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE ne prend pas part au vote APPROUVE la transposition du régime indemnitaire de la filière médico-sociale à compter du 01 janvier 2015, date du transfert de la petite enfance.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

4/ Indemnité de chaussures et de petit équipement suite au transfert de la compétence « petite enfance » du CCAS à la ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'octroi des indemnités de chaussures et de petit équipement au personnel de la petite enfance dans les conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

5/ Paiement des assistantes maternelles suite au transfert de la compétence « petite enfance » du CCAS à la ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE s'abstient

APPROUVE les modalités de rémunération des Assistantes Maternelles à compter du 01 janvier 2015, date du transfert de la petite enfance.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

6/ COS – Versement de subvention complémentaire 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BRIERE-SAUNIER s'abstient

APPROUVE l'attribution au profit du Comité des Œuvres Sociales de la Ville et du CCAS d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2014 pour un montant global de 9 797,40 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

7/ Protection sociale complémentaire « risque santé » - Convention de participation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE ne prend pas part au vote

DECIDE DE SE JOINDRE à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le Centre de gestion d'Eure-et-Loir va engager en 2015.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Finances

8/ EPIC Office du tourisme - Approbation du compte administratif 2013 et du rapport d'activité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER ; M. BARBE)

APPROUVE le compte administratif 2013 de l'Office de Tourisme

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2013 de l'Office de Tourisme

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

9/ Budget 2014 - Décisions Modificatives n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 6 voix contre (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD) M. BARBE ne prend pas part au vote

APPROUVE les décisions modificatives n°3 du budget principal et des budgets annexes « *Tourisme et Loisirs* » et « *Aménagements* », au titre de l'exercice 2014.

AUTORISE le suréquilibre exceptionnel du budget annexe « *Aménagements* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

10/ Création du budget annexe Petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. BARBE)

APPROUVE la création du budget annexe « *Petite Enfance* » soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la constitution de ce budget.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

11/ Budget 2015 - Approbation du Budget Primitif 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 7 voix contre (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BARBE) M. BRIERE-SAUNIER s'abstient

APPROUVE le budget primitif 2015

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

12/ Budget 2015 - Participation à l'équilibre du budget annexe Parcs de stationnement souterrains

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER) M. BARBE sorti de la salle ne participe pas au vote

APPROUVE la participation du budget principal au budget annexe n°3 « *Parcs de stationnement souterrain* » pour un montant prévisionnel 2015 de 248 800 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

13/ Budget 2015 - Participation à l'équilibre du budget annexe Petite Enfance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MM. GORGES et BARBE sortis de la salle ne participent pas au vote

APPROUVE la participation du budget principal au budget annexe n°12 « *Petite Enfance* » pour un montant prévisionnel 2015 de 1 942 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

14/ Budget 2015 – Subvention de fonctionnement au CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MM. GORGES et BARBE sortis de la salle ne participent pas au vote

APPROUVE le montant de la subvention de fonctionnement attribuée au CCAS pour 2015 à 1 780 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

15/ Budget 2015 – EPIC « Office du Tourisme » - Budget prévisionnel 2015 et participation de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER ; M. BARBE) M. GORGES sorti de la salle ne participe pas au vote

APPROUVE le budget primitif 2015 de l'EPIC « *Office du Tourisme de Chartres* » approuvé par son Comité de Direction le 13 novembre 2014.

APPROUVE la participation de la ville d'un montant total de 820 000 € pour l'année 2015 sous la forme du reversement de la totalité du produit réel de la taxe de séjour perçu par la Ville estimé à 330 000 € et de l'affectation d'une partie du produit réel de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement estimée à 490 000 €.

APPROUVE le versement d'une avance sur la participation financière 2015 de la Ville d'un montant de 150 000 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

16/ Tarifs 2015 – Tarifs généraux à actualiser au 1^{er} janvier 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 7 voix contre (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BARBE)

DECIDE d'actualiser, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs de :

- Artothèque
- Barrières de chantier
- Cimetière
- Pompes funèbres
- Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables
- Contrôle d'accès par carte magnétique – Zones à accès réglementé
- Droits de place
- Ecran géant – location (création de tarifs)
- Fête foraine
- Maison de l'Archéologie
- Médiathèque et Bibliothèque Aragon
- Musée des Beaux-Arts, Maison Picassiette
- Muséum
- Reproduction de documents
- Location de salles municipales
- Self municipal
- Signalisation événementielle
- Sinistres et dégradations de biens communaux
- Stationnement payant de surface
- Taxis (occupation du domaine public)
- Utilisation des équipements sportifs
- Vélos taxis

Selon l'état annexé. FIXE le tarif de 54 € par stand pour les deux jours du Salon des Associations 2015,

APPROUVE la gratuité d'un stand, au salon des Associations 2015, à la Croix Rouge Française en raison de la mobilisation de l'équipe sur la manifestation pour assurer les premiers secours.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

17/ Tarifs 2015 – Stationnement souterrain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 7 voix contre (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER) 1 abstention (M. BARBE)

APPROUVE la reconduction des tarifs du stationnement souterrain à compter du 1^{er} janvier 2015 selon l'annexe ci-jointe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

18/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat - Acquisition de 25 logements - ZAC de Beaulieu, lot 18 à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER)

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement du prêt n° 16162 souscrit par Chartres Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à l'acquisition de 25 logements collectifs et de leurs annexes auprès d'OTI au sein du programme du lot 18 de la ZAC de Beaulieu.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

19/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat - Acquisition de 18 logements - Les Villas de la Croix Bonnard à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER)

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement du prêt n° 16170 souscrit par Chartres Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition de 18 logements collectifs auprès de la SCI « *Les Villas de la Croix Bonnard* » au sein du programme du même nom à réaliser 29 rue des Chaises à Chartres.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à un complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

20/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat - Acquisition de 30 logements - ZAC de la Roseraie à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER)

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement des prêts n° 16506 et n° 16508 souscrits par Chartres Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à la construction de 30 logements individuels au sein du programme de la ZAC de la Roseraie à Chartres.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à un complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

21/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat: acquisition de 14 logements Programme Casanova

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER s'abstiennent

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement des prêts PLAI et PLUS CD souscrit par Chartres Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations et destinés à l'acquisition de 14 logements auprès de la SEM « Chartres Développement Immobiliers » au sein de l'opération Danielle Casanova à Chartres.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à un complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et de Consignations, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

22/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat - Acquisition de 29 logements et 29 emplacements de parkings souterrains - Mail des Petits Clos à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre (M. Barbe) 7 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER)

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement des prêts PLS à souscrire par Chartres Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations et destiné à l'acquisition de 29 logements et 29 emplacements de parkings souterrains auprès de la SEM « Chartres Développement Immobiliers » au sein de l'opération Mail des Petits Clos à Chartres.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt à intervenir dont les caractéristiques financières sont jointes en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à un complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et de Consignations, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de

besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

23/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat - Acquisition de 30 logements et 30 emplacements de parkings souterrains - Mail des Petits Clos à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions (Mme MAUNOURY ; M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD ; M. BRIERE-SAUNIER, M. BARBE)

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement des prêts PLI à souscrire par Chartres Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations et destiné à l'acquisition de 30 logements et 30 emplacements de parkings souterrains auprès de la SEM « Chartres Développement Immobiliers » au sein de l'opération Mail des Petits Clos à Chartres.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt à intervenir dont les caractéristiques financières sont jointes en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à un complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et de Consignations, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

24/ Garantie d'emprunt Chartres Habitat - Acquisition de 10 logements et 10 emplacements de parkings souterrains - Mail des Petits Clos à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 3 voix contre (MM. LEBON, CHEVEE, BARBE), 3 Abstentions (Mmes MANOURY, RENDA ; M. BRIERE-SAUNIER), Mme SIRANDRE, M. BILLARD ne prennent pas part au vote

ACCORDE sa garantie, à 100 %, pour le remboursement du prêt à souscrire par Chartres Habitat auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre et destiné à l'acquisition de 10 logements et 10 emplacements de parkings souterrains auprès de la SEM « Chartres Développement Immobiliers » au sein de l'opération Mail des Petits Clos à Chartres.

APPROUVE les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'à un complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Loire Centre, à se substituer à Chartres Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

25/ concession d'aménagement avec «Chartres Aménagement» - GARE - Convention d'avance de trésorerie - 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. Barbe)

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie 2015 avec la SPL « Chartres Aménagement » dans le cadre de la mission de réalisation de l'opération d'aménagement « GARE » confiée par une concession d'aménagement, pour un montant de 310 000 €.

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

26/ Concession d'aménagement avec «Chartres Aménagement» - ROSERAIE - Convention d'avance de trésorerie - 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD, M. BARBE)

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie 2015 avec la SPL «Chartres Aménagement» dans le cadre de la mission de réalisation de l'opération d'aménagement «ZAC de la Roseraie» confiée par une concession d'aménagement, pour un montant de 265 000 €.

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

27/ Concession d'aménagement avec «Chartres Aménagement» - COURTILLE - Convention d'avance de trésorerie - 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD, M. BARBE)

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie 2015 avec la SPL «Chartres Aménagement» dans le cadre de la mission de réalisation de l'opération d'aménagement «COURTILLE» confiée par une concession d'aménagement, pour un montant de 96 000 €.

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

28/ Centre de Remboursement des CESU préfinancés - Adhésion

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE l'affiliation au Centre de Remboursement des CESU préfinancés (CRCESU) pour l'activité Petite Enfance, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le dossier d'affiliation.

Affaires immobilières

29/ Incorporation d'immeubles sans maître - Parcelles 30 rue Gabriel Loire et Chemin des Saumons

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'exercice des droits de la Commune, en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et de l'article L 1123-3, alinéa 4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le propriétaire ne s'étant pas manifesté dans le délai imparti, soit six mois à la date de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

AUTORISE l'appropriation des biens non bâtis, situés 30 rue Gabriel Loire et Chemin des Saumons, cadastrés respectivement section CX n° 2 (589 m²) et CW n° 10 (616 m²), dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

AUTORISE le Maire pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

30/ 62 rue du Grand Faubourg - Parcelle bâtie - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE l'acquisition d'une parcelle bâtie, située 62 rue du Grand Faubourg, cadastrée section AW n° 118, d'une superficie de terrain de 394 m², au prix de 240 000 € (sans T.V.A.), auprès de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.S.E.A. 28).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

31/ 66 rue du Grand Faubourg - Fonds de commerce de pizzeria - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE la substitution de la Ville pour l'acquisition d'un fonds de commerce de pizzeria, situé 66 rue du Grand Faubourg, partie de la parcelle cadastrée section AW n° 120, auprès de la S.A.R.L. Midi Express 28 représentée par Maître JOULAIN, ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 15 000 € net vendeur pour le rachat du fonds, auquel s'ajoutent 7 800 € T.T.C. pour les honoraires de Nardi Transactions, 4 000 € H.T. pour le Cabinet Juridique Chartrain, rédacteur de l'acte, plus frais annexes et le règlement des loyers (1 475,67 € mensuels), aux Consorts Baisset, à compter du 06 novembre 2014 et ce, jusqu'à la date d'acquisition des murs, 66-68 rue du Grand Faubourg.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

32/ 66-68 rue du Grand Faubourg - Parcelle bâtie - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE l'acquisition d'une parcelle bâtie, située 66-68 rue du Grand Faubourg, cadastrée section AW n° 120, d'une superficie de terrain de 157 m², au prix de 220 000 € (sans T.V.A.), auprès des Consorts BAISSET ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

33/ Plateau Nord-Est - «La Vallée en Sours» Voie d'accès de l'aire d'accueil des Gens du Voyage - Parcelles de terrain - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE l'acquisition de la voie d'accès de l'aire d'accueil des gens du voyage, concernant les parcelles cadastrées section ZM n°s 243 (ex 43p), 245 (ex 56p) et 247 (ex 229p), d'une surface respectivement de 1 986 m², 12 m² et 1 450 m², à l'euro symbolique, auprès de la S.P.L. Chartres Aménagement ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, cette voie étant à intégrer dans le domaine public communal.

APPROUVE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

34/Lieudit «Le Gord» - Terrain - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la cession d'une emprise de la parcelle de terrain cadastrée section CR n° 55, hors emplacement réservé, lieudit « Le Gord », de 3 890 m², au profit de la S.C.I. des Trois Ponts, représentée par Monsieur Jean-François RIOTON ou de toutes autres personnes physique et morale pouvant s'y substituer, au prix de 130 000 € (H.T.).

APPROUVE la prise en charge des frais de géomètre par l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

35/ Rue Jean Rostand - Terrain - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la cession d'une parcelle de terrain d'une superficie de 76,73 m² environ jouxtant la propriété de Madame et Monsieur Aurélien COURIVAUD située 4, rue Jean Rostand (CN n° 82), à leur profit ou à toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 5 300 € (sans T.V.A.), les frais de Notaire et de géomètre étant à leur charge.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

Cadre de vie, Travaux, Tranquillité, Proximité, Urbanisme

36/ Chauffage urbain de la Madeleine - Délégation de Service Public – Rapport annuel
LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE du rapport annuel 2013/2014 concernant la délégation de service public relative au chauffage urbain de la Madeleine, joint en annexe du présent rapport.

37/ Chauffage urbain de la Madeleine - Délégation de Service Public – Avenant n°6
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 38 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE)
APPROUVE de l'avenant n°6 à la DSP chauffage urbain établi par la société CURDEM, tel qu'il est défini ci-dessus.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant.

38/ Concession de distribution de gaz naturel - Délégation de Service Public – Rapport annuel
LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport annuel 2013 de la société GRDF concernant la concession de distribution de gaz naturel, joint en annexe du présent rapport.

39/ Stationnement souterrain - Délégation de Service Public – Rapport annuel
LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport annuel 2013 concernant la délégation de service public relative au stationnement souterrain, joint en annexe du présent rapport.

40/ Fourrière automobile – Relance Délégation de Service Public
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. BARBE ne prend pas part au vote
APPROUVE le principe de la poursuite de l'exploitation du service fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) avec choix d'un nouveau délégataire à compter du 02 octobre 2015.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

41/ Réseau d'éclairage public – Certificats d'économie d'énergie – Accord commercial pour la mise en œuvre de projets de maîtrise de la demande d'énergie
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. BRIERE-SAUNIER sorti de la salle n'a pas pris part au vote
APPROUVE l'accord commercial pour la mise en œuvre de projets de maîtrise de la demande d'énergie entre la Ville de Chartres et EDF, tel qu'il est défini ci-dessus.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer le dit contrat convention pour le compte de la Ville de Chartres.

42/ Gestion d'applications urbaines – Réseau d'éclairage public – Convention d'essai
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. BARBE ne prend pas part au vote
APPROUVE la convention d'essai entre la Ville de Chartres, Chartres Métropole, les sociétés Sysplug et Citéos, tel qu'il est défini ci-dessus.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer la dite convention pour le compte de la Ville de Chartres.

43/ Urbanisme – Permis de démolir
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la dépose de demande de permis de démolir suivant :
- Le bâtiment du 10, rue de Brétigny à Chartres située sur la parcelle cadastrée n° BV0156.
- Le bâtiment du 34b rue de Brétigny à Chartres sur la parcelle cadastrée n° BV0295.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

44/ Z. A. C. de la Roseraie – Avenant n°2 à la concession d'aménagement
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 6 voix contre (Mme MAUNOURY, M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD) M. BARBE s'abstient
APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la concession d'aménagement de l'opération La Roseraie
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Affaires sociales

45/ Insertion les 3R – Avenant n°4 à la convention d'objectifs – Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE s'abstient
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 135 000 € à l'association Les 3 R (Rénover restaurer Réhabiliter) au titre de l'exercice 2015.
APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

46/ Contrat de Ville – Conseil Citoyens – Demande de subvention 2014 auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Barbe ne prend pas part au vote
AUTORISE la sollicitation d'une subvention d'un montant de 1 500 € auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au titre de l'exercice 2014, dans le cadre de la création à venir des conseils citoyens.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Vie associative

47/ Associations - Subventions de fonctionnement 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
M. BARBE s'abstient
AUTORISE les subventions 2015, telles que détaillées en annexe.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

48/ Association RécréArt'ion - Fête de Noël du quartier Villaines Comtesses - Subvention 2014
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 185 € à l'association RécréArt'ion dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël du quartier de Villaines-Comtesses.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Affaires scolaires

49/ Avenant n°2 à la Délégation de Service Public – Activités enfance
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD) M. BARBE ne prend pas part au vote
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public activités enfance, tel qu'il est défini.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

50/ Bilan Délégation Service Public Activité Enfance 2013
LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE du rapport annuel 2013 concernant la délégation de service public relative à la gestion des activités enfance, joint en annexe.

51/ Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions ((Mme MAUNOURY, M. LEBON ; Mme RENDA ; M. CHEVEE ; Mme SIRANDRE ; M. BILLARD)
S'ENGAGE à atteindre les objectifs contractuels
APPROUVE les termes du Contrat Enfance Jeunesse joint à la présente délibération
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Jeunesse et Sports

52/ Bureau Information Jeunesse - Modification de l'indemnité versée dans le cadre du service civique
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 37 voix pour, 1 voix contre (M. BRIERE-SAUNIER), M. BARBE ne prend pas part au vote
APPROUVE la modification de l'indemnité mensuelle versée au volontaire ville en tenant compte de l'évolution des barèmes du service civique.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

53/ Association « Centre Régional Jeunesse et Sports » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs – Subvention complémentaire 2014
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD, M. BRIERE-SAUNIER)
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 110 336 € à l'association « Centre Régional Jeunesse et Sports » pour lui permettre de poursuivre son activité dans les meilleures conditions.
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

54/ Association « CRJS » - Convention d'objectifs – Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD), M. BRIERE-SAUNIER sorti de la salle ne prend pas part au vote
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € à l'association « Centre Régional jeunesse et Sports » dans le cadre d'un contrat d'objectifs au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015.
APPROUVE la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

55/ Association « Avenir basket Chartres » - Convention d'objectifs 2015-2016-2017 - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE s'abstient
APPROUVE la convention d'objectifs pour les années 2015, 2016, 2017
ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 335 000 € au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015 à l'association « Avenir Basket Chartres » dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2015, 2016 et 2017).
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

56/ Association « VSC Cyclisme » - Convention d'objectifs 2015-2016-2017 - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la convention d'objectifs pour les années 2015, 2016, 2017

AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015 à l'association « Vélo Sport Chartrain Cyclisme » dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2015, 2016 et 2017).
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

57/ Association « VSC Athlétisme » - Convention d'objectifs 2015-2016-2017 - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la convention d'objectifs pour les années 2015, 2016, 2017.

AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 500 € au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015 à l'association « Vélo Sports Chartrain Athlétisme » dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2015, 2016 et 2017).
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

58/ Association « Chartres Volleyball » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 € à l'association « Chartres Volley Ball » au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

59/ Association « Union Basket Chartres Métropole » - Convention d'objectifs 2015-2016-2017 - subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 38 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE)
APPROUVE la convention d'objectifs pour les années 2015, 2016, 2017
ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 430 000 € au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015 à l'association « Union basket Chartres Métropole » dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2015, 2016 et 2017).
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

60/ Association « Boxe chartraine » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 38 voix pour, 1 voix contre (M. BRIERE-SAUNIER)
ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 000 € à l'association « Boxe Chartraine » au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015.
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

61/ Association « Football Club de Chartres » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention complémentaire 2014
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme FROMONT sortie de la salle ne prend pas part au vote
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 60 000 € à l'association Football Club de Chartres pour lui permettre de faire face à un accroissement de dépenses liées à l'augmentation des frais de déplacements (équipes féminines, séniors), de restauration ...
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

62/ Association « Football Club de Chartres » - Avenant n°3 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Barbe s'abstient, Mme FROMONT sortie de la salle ne prend pas part au vote
ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 470 000 € à l'association «Football Club de Chartres » au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015.
APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

63/ Association « Chartres Horizon » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2014-2015-2016 - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. Barbe)
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 174 000 € à l'association «Chartres Horizon » au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015.
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

64/ Association « Madeleine Sports et détente » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 85 000 € à l'association « Madeleine Sports et Détente » au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

65/ « Association sportive de tennis de table » - Avenant n°4 à la convention d'objectifs Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 37 voix pour, 1 voix contre (M. Barbe), M. BREHU ne prend pas part au vote
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 420 000 € à l'association «Association Sportive de Tennis de Table » au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015.

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

66/ Association « Rugby Chartres Métropole » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. Barbe)
ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 000 € à l'association « Rugby Chartres Métropole » au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015.
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

67/ Association « Tennis Club de Chartres » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 € à l'association « Tennis Club de Chartres » au titre de l'exercice 2015 saison sportive 2014/2015
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

68/ Association « Squash Badminton » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association « Squash Badminton de Chartres » au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015.
AUTORISE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

69/ Association « Chartres Métropole Hand Ball » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. Barbe)
AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 € à l'association « Chartres Métropole Hand Ball » au titre de l'exercice 2015, saison sportive 2014/2015
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

Promotion et Animation

70/ Désignation du correspondant défense

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un correspondant « Défense ».
PREND ACTE de la candidature de Françoise FERRONNIERE
PROCEDE à l'élection d'un correspondant « Défense ».
Nombre de votants : 39
Nombre de suffrages exprimés : 35
DECLARE élue, Françoise FERRONNIERE, correspondant « Défense ».

71/ Délégation municipale à Bordeaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions (Mme Maunoury, M. Lebon, Mme Renda, M. Chevee, Mme Sirandré, M. Billard), M. BARBE, Mmes FROMONT, DORANGE et M. MASSELUS ne prennent pas part au vote
AUTORISE la prise en charge des frais engagés par Elisabeth FROMONT, Franck MASSELUS, et Karine DORANGE pour ce déplacement à Bordeaux du 12 au 14 janvier 2015.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

72/ Association « Union des commerçants chartrains » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Barbe ne prend pas part au vote
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association « Union des commerçants chartrains » dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale 2014, 2015 et 2016.
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

73/ Délégation de Service Public Auberge de jeunesse et camping de Chartres - Rapport d'activités 2013
LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport annuel 2013 concernant la délégation de service public relative à l'exploitation du camping de Chartres et de l'auberge de jeunesse, joint en annexe du présent rapport.

74/ Chartres en Lumières 2015 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et l'Hôtel Grand Monarque
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Barbe s'abstient
APPROUVE la mise en valeur du logo du partenaire sur les supports de communication,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Culture

75/Recrutement d'un documentaliste vacataire pour le MBA - Demande de financement
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association Théâtre du Seuil dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2014, 2015 et 2016).
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

77/ Association « Théâtre Portail Sud » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association Théâtre Portail Sud dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2014, 2015 et 2016).
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

78/ Association « Théâtre en Pièces » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association Théâtre en Pièces dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2014, 2015 et 2016).
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

79 / Association « Théâtre du Détour » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association Théâtre du Détour dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale 2013, 2014 et 2015.
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

80/ Association « Orchestre d'Harmonie de Chartres » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs Subvention 2015
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 82 000 € (70 000 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement) au titre de l'exercice 2015 à l'association Orchestre d'Harmonie de Chartres – Amicale des musiciens dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale 2013, 2014 et 2015.
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

81/ Association « Instrumentarium de Chartres » - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 500 € au titre de l'exercice 2015 à l'association « Instrumentarium de Chartres » dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2013, 2014 et 2015).
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

82/ Association « Entracte » - Convention d'objectifs 2015/2016/2017 - Subvention 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Barbe s'abstient
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 890 790 € au titre de l'exercice 2015 à l'association ENTRACTE dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2015, 2016 et 2017).
APPROUVE la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

83/ Association « Centre International du Vitrail » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association Centre International du Vitrail dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale (2014, 2015 et 2016).
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

84/ Association « Chartrestivales » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € au titre de l'exercice 2015 à l'association Chartrestivales dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale 2014, 2015 et 2016.
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

85 / Convention de partenariat entre la Ville de Chartres et les Hôpitaux de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre les Hôpitaux de Chartres et la Ville de Chartres.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

86/ Convention de partenariat entre la Ville de Chartres et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir et la Ville de Chartres.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

87/Classes à horaires aménagés danse – Collège Hélène Boucher et Conservatoire à Rayonnement Départemental

de Musique et de Danse de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre le Collège Hélène Boucher et la Ville de Chartres.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

88/ Classes à horaires aménagés musique – Collège Jean Moulin et Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le Collège Jean Moulin et la Ville de Chartres.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Marchés publics

89/ Groupement de commande - Contrôle, études, diagnostics, coordination et suivi des travaux – Avenant n°1
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Barbe ne prend pas part au vote
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de contrôle, études, diagnostics, coordination et suivi des travaux ;
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant.

90/ Groupement de commande - Prestations de photographie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre (M. Barbe) 7 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD, M. BRIERE-SAUNIER)
APPROUVE la convention constitutive de groupement entre la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole », la ville de Chartres et le Centre Communal d'action sociale et en vue de passer des marchés pour la réalisation de prestations de photographie ;
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive.

91/ 2009-81 - Assurance risques statutaires du personnel - Avenant n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'avenant n° 3 au marché 2009-81 Assurances des Risques Statutaires du Personnel, tel qu'il est défini ci-dessus.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant.

92/ Acquisition de matériels et accessoires techniques – Attribution

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BRIERE-SAUNIER s'abstient, M. BARBE ne prend pas part au vote
AUTORISE les titulaires concernant l'acquisition de matériels et accessoires techniques pour les services de la Ville, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-avant.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer lesdits marchés à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres, tel que défini ci-avant.

93/ Maintenance équipements secours incendie Ville - CCAS - Chartres Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BRIERE-SAUNIER s'abstient, M. BARBE ne prend pas part au vote
AUTORISE les titulaires concernant la maintenance préventive et corrective des équipements de secours incendie sur les bâtiments de la Ville, de Chartres Métropole et du CCAS, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-avant.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit marché à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres, tel que défini ci-avant.

94/ Extension et maintenance de l'installation de vidéo protection de Chartres – Attribution

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre (M. Barbe) et 6 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD)
AUTORISE le titulaire concernant l'extension et la maintenance de l'installation de la vidéo protection de la ville de Chartres, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-avant.
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit marché à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres, tel que défini ci-avant.

95/ Spectacles pour la fête de la lumière 2012 – Transaction

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions (Mme MAUNOURY, M. LEBON, Mme RENDA, M. CHEVEE, Mme SIRANDRE, M. BILLARD), M. Barbe ne prend pas part au vote
APPROUVE la convention de transaction entre la ville de Chartres et la société KAPITOL KREATION, par laquelle la ville s'engage à verser la somme de 10 000 € TTC à la société KAPITOL KREATION et à ne pas faire de recours pour les dommages subis à l'occasion de la réalisation des prestations. En contrepartie, la société KAPITOL KREATION s'engage à renoncer à réclamer à la ville la somme de 23 334,17 € TTC au titre des marchés 2012-114 à 2012-117 et du devis DE00000086 ou toute autre somme supplémentaire au titre de ces marchés tels que définis dans la transaction ;
AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ladite transaction.

Le Député-Maire,
Jean-Pierre GORGES



Jean-Pierre Gorges, Député-Maire,
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs
meilleurs vœux
pour cette nouvelle année 2015.

